

LP

Liliana Peixoto

ÉLECTIONS CANTONALES 2027

Élections cantonales 2027 - Dépouillement

Dépouillement des élections cantonales

Formation pour les membres du bureau électoral communal

Le Bureau électoral cantonal

avec le soutien de l'Association des Secrétaires des Conseils
Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV)

met à disposition ce module de formation en ligne qui vous guidera dans les différentes étapes en vue des opérations de dépouillement des élections cantonales de 2027.

Cette formation dure environ 30 minutes. Vous pouvez la quitter à tout moment et la reprendre ultérieurement. La formation peut être suivie plusieurs fois.

Objectifs

- Préparer le scrutin
- S'organiser le jour du scrutin
- Gérer le vote au local de vote
- Gérer le dépouillement
- Établir les résultats

- Saisir les résultats dans Votelec
- Clôturer le scrutin

PRÉPARER LE SCRUTIN

 Quelles ressources prévoir pour le jour du scrutin ?

 Quelles est la composition du bureau électoral ?

S'ORGANISER LE JOUR DU SCRUTIN

 Que faut-il vérifier le jour du scrutin ?

 Qu'est-ce un groupe d'observation ?

GÉRER LE VOTE AU LOCAL DE VOTE

 Que faut-il savoir sur le vote au local de vote ?

GÉRER LE DÉPOUILLEMENT

 Par où commencer le traitement du dépouillement ?

 Comment traiter les enveloppes de vote et les bulletins de vote ?

 Comment dépouiller l'élection au Conseil d'État ?

 Comment dépouiller l'élection au Grand Conseil ?

SAISIR LES RÉSULTATS DANS VOTELEC

 Comment se connecter à Votelec ?

 Comment saisir les résultats de l'élection au Conseil d'État dans Votelec ?

 Comment saisir les résultats de l'élection au Grand Conseil dans Votelec ?

 Comment produire les résultats d'arrondissement ?

CLÔTURER LE SCRUTIN

 Quelles opérations réaliser pour clôturer le scrutin ?

CONCLUSION

 Quiz final

 Merci pour votre attention !

Quelles ressources prévoir pour le jour du scrutin ?



1

Locaux de vote adaptés

Assurez-vous de réserver suffisamment de salles selon le nombre de scrutins que vous aurez le jour j.

- Si vous dépouillez **simultanément** la votation fédérale + l'élection au Conseil d'État + l'élection au Grand Conseil, prévoyez au minimum 3 salles de dépouillement et 1 local de vote.
- Si vous dépouillez **successivement** la votation fédérale, l'élection au Conseil d'État et enfin l'élection au Grand Conseil, prévoyez 1 salle de dépouillement et 1 local de vote.
- Dans tous les cas, il faut que les locaux de vote et de dépouillement soient séparés les uns des autres !

Outils informatiques et logistique

- Convoquez les personnes appelées à dépouiller et les éventuelles autres personnes qui saisissent les bulletins dans Votelec.
 - Assurez-vous d'avoir suffisamment d'ordinateurs à disposition.
 - Contrôlez que les différents logiciels sont à jour.
 - Vérifiez que les accès à Internet et à Votelec fonctionnent au moins une semaine à l'avance.
 - Assurez-vous de la bonne réception des accès Votelec pour les éventuels autres saisissants.
 - Veillez à avoir suffisamment de bulletins pour tester le scanner et le logiciel SuisseVote, les tests sont à réaliser au plus tard une semaine avant le jour du scrutin (pour les communes équipées).
 - Élaborez un plan des locaux (qui va où, dans quel sens).
 - Le cas échéant, faites appel à des agents de sécurité municipaux ou autres personnes pour des éventuels déplacements de matériel électoral.
 - N'oubliez pas de prévoir la subsistance pour ravitailler les scrutateurs, la journée sera potentiellement longue.
-

Documentation

Dans l'application Votelec se trouvent des documents destinés à l'utilisation des bureaux électoraux dont notamment des instructions et des modèles de procès-verbal de bureau.

Il est recommandé que ces documents soient téléchargés et/ou imprimés à l'avance.

En effet, les instructions contiennent des renseignements concernant les mesures à prendre le jour du scrutin et il convient d'en prendre connaissance préalablement.



Informations utiles | État de Vaud

Prestations de l'Etat classées par thèmes

EN SAVOIR PLUS VD >

Quelles est la composition du bureau électoral ?



Le bureau électoral communal est composé :



La présidente ou le président du Conseil
préside le bureau.

Les membres du bureau électoral communal ne peuvent prendre part aux opérations de dépouillement **relatives à une élection cantonale dans laquelle ils se sont portés candidats**. La présidente ou le président du bureau électoral communal nomme une personne suppléante dans un tel cas.

Le bureau électoral communal peut faire appel à d'autres personnes disposant de l'exercice des droits civils, domiciliées de préférence dans la commune, pour l'assister dans les opérations de dépouillement.

Secret du vote

Les personnes appelées à dépouiller doivent être rendues attentives au secret du vote.

Il convient de leur faire suivre la présente formation et/ou de leur organiser une petite formation en amont du dépouillement puis de leur distribuer le document intitulé [instructions aux scrutateurs](#).

Pas de téléphone portable ni de montre connectée

Il est recommandé que les personnes appelées à dépouiller se séparent de leur téléphone portable et de leur montre connectée à l'entrée des locaux de dépouillement, en particulier avant la fermeture des bureaux de vote. Ceci ne vaut pas pour la présidente ou le président ni pour le ou la secrétaire qui doivent bien entendu rester joignables.

En effet, aucune tendance ou résultat partiel ne doit sortir du local de dépouillement avant la finalisation du procès-verbal de résultats.

Une boîte peut être préparée à l'entrée des locaux pour les garder le temps du dépouillement.

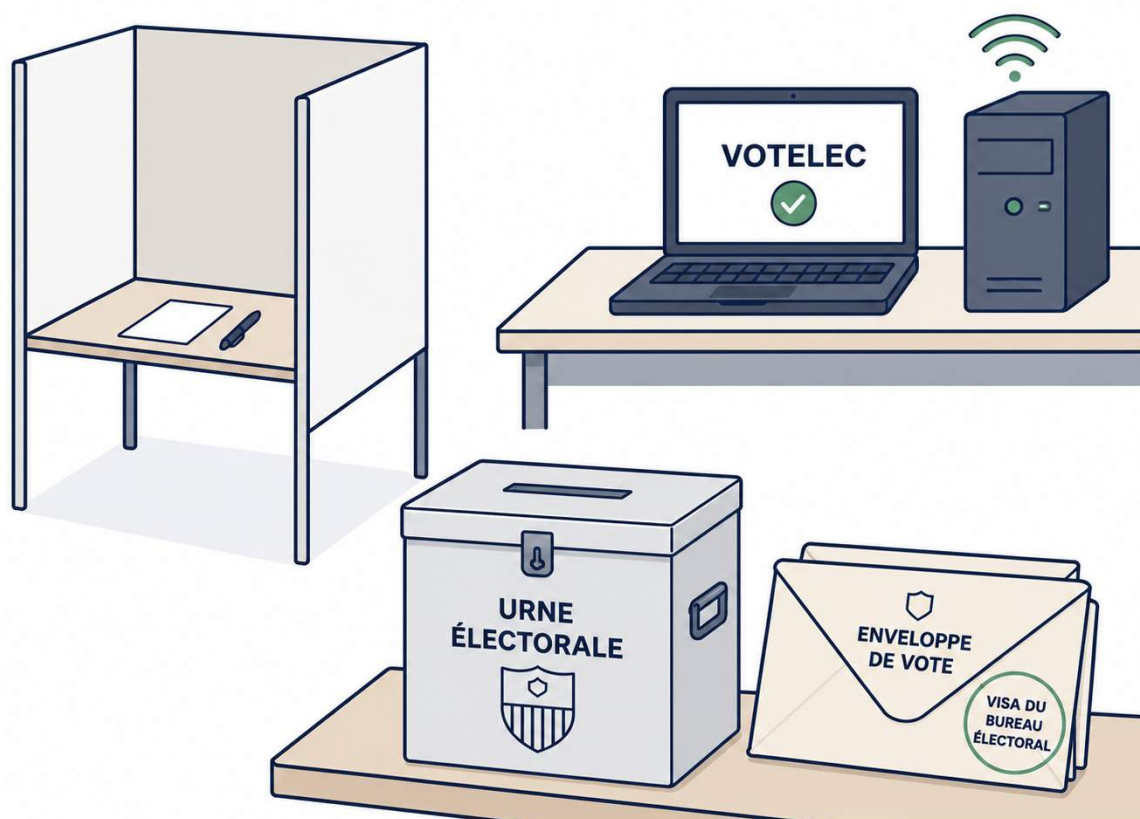
Déplacements

Dans la mesure du possible, il convient d'éviter les nombreux va-et-vient dans la salle de dépouillement et de s'assurer que seules les personnes autorisées y pénètrent. Un plan des tables/opérations peut être utile.

La présidente ou le président répartit les tâches et informe les personnes appelées à dépouiller de leurs rôles et responsabilités, ainsi que du tournus des pauses.

Que faut-il vérifier le jour du scrutin ?

LP Liliana Peixoto



Les installations

Au plus tard le jour du scrutin, le bureau électoral communal met en place les locaux qui serviront au dépouillement.

Il s'assure du bon fonctionnement des ordinateurs et des accès à Votelec.

Il s'assure que le local de vote dispose d'une urne contenant quelques enveloppes de vote portant le visa du bureau électoral pour garantir le secret du vote.

PROCÈS-VERBAL DU GREFFE

Commune : _____

Scrutin du : _____

1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale
(le vendredi midi qui précède le jour du scrutin)

2. Nombre de votes non pris en compte
(issus du vote par correspondance)

3. Nombre d'enveloppes de vote conformes reçues dans l'urne	SUISSES (CH-VD-CO)	ÉTRANGERS (CO)
4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes		

Remarques éventuelles :

Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus.

Lieu et date : _____

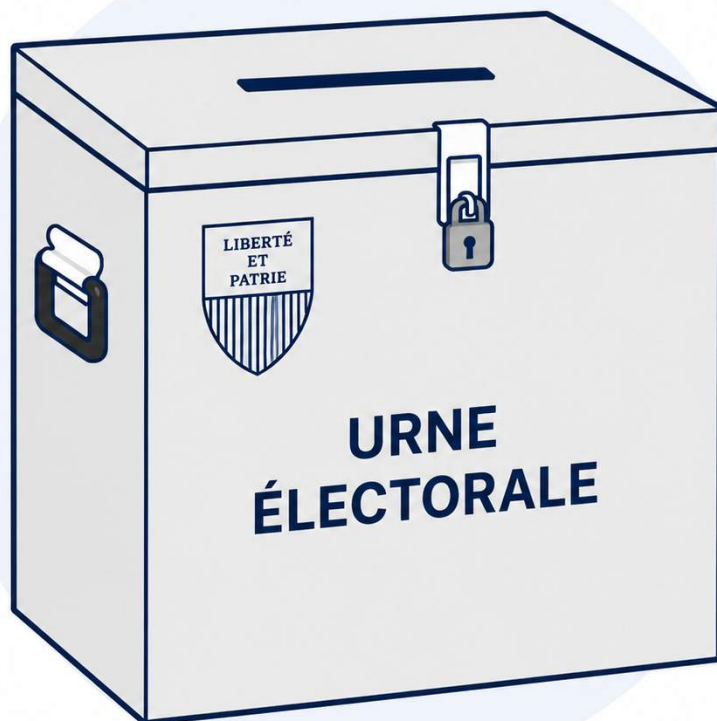
Le président du bureau _____

Le secrétaire _____

Le procès-verbal du greffe

Au plus tard le matin du scrutin, l'administration communale remet au bureau le procès-verbal du greffe. En principe, celui-ci contient les votes enregistrés jusqu'au vendredi midi qui précède le jour du scrutin. Le bureau électoral contrôle que les données mentionnées sur celui-ci et le nombre d'enveloppes reçues concordent.

Si ce n'est pas le cas, les valeurs comptées par le bureau font foi. Une correction du procès-verbal du greffe doit alors être apportée à celui-ci par la présidente ou le président dans les rubriques dédiées.

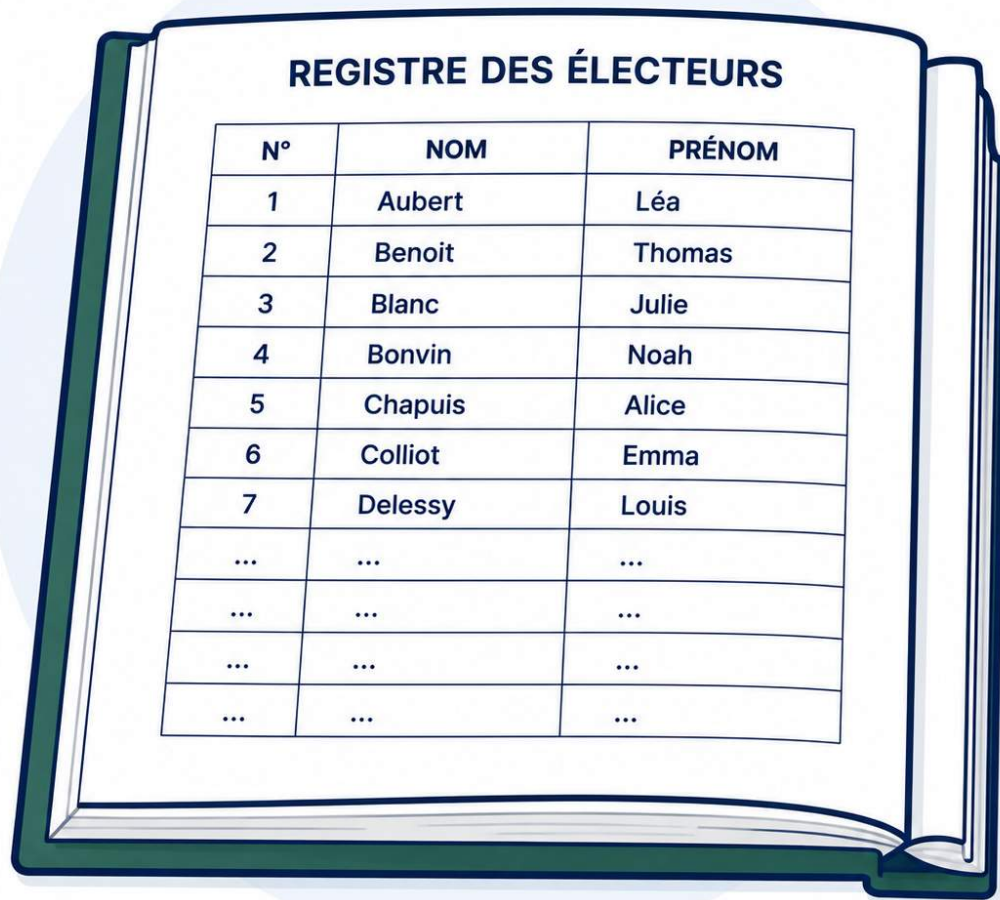


L'urne

L'urne que l'administration communale remet au bureau électoral communal doit contenir les enveloppes de vote conformes. Les cartes de vote conformes doivent être mises en annexe.

L'urne doit avoir été scellée pour garantir le secret du vote.

L'administration communale conserve en lieu sûr le matériel à ne pas prendre en compte, jusqu'à l'échéance du délai de recours; la présidente ou le président du bureau électoral communal a un droit d'accès à ce matériel pour contrôle éventuel.



Le registre du corps électoral communal

Si le bureau ne peut accéder au registre du corps électoral informatisé, celui-ci doit être imprimé par l'administration communale et remis au bureau électoral.

Les numéros des membres du corps électoral qui ont déjà voté doivent être biffés ou faire l'objet d'une mention "a voté".



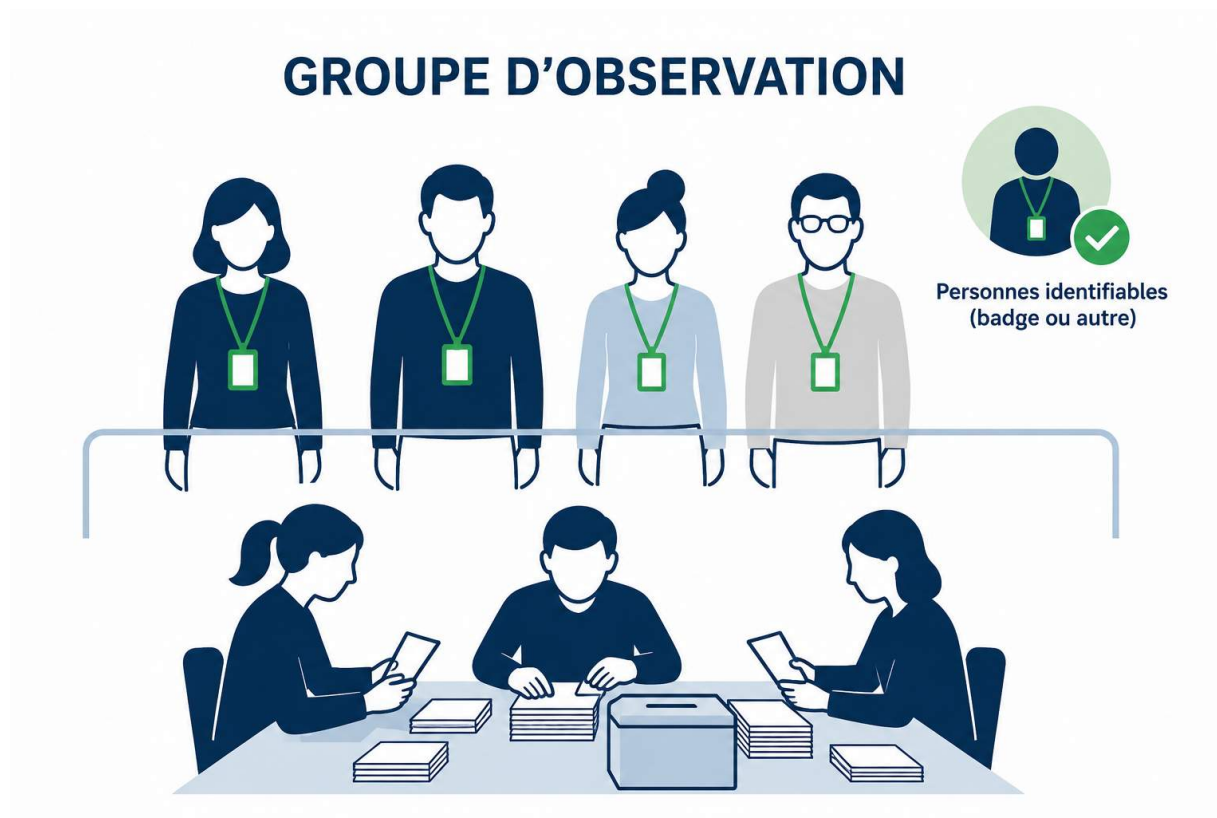
Le matériel de bureau

Le bureau électoral s'assure d'avoir à sa disposition des stylos de couleur, des trombones, des enveloppes vierges, des ouvre-lettres, des agrafeuses, des tampons NUL, BLANC, des numéroteurs et tout autre matériel utile.

Il vérifie s'il a du matériel de vote de réserve pour pouvoir en mettre à disposition des membres du corps électoral si nécessaire. Attention toutefois, aucune carte de vote ne peut être produite le jour du scrutin.

Qu'est-ce un groupe d'observation ?

LP Liliana Peixoto



Le groupe d'observation est composé de personnes désignées par les partis ou groupes réunissant des membres du corps électoral pour assister au dépouillement. Celles-ci doivent faire partie du corps électoral de la commune et doivent être clairement identifiables (port d'un badge ou autre). Elles doivent s'annoncer à l'avance auprès de la présidente ou du président du bureau électoral communal qui

peut fixer un délai (par exemple au vendredi midi qui précède le jour du scrutin). Elles n'interviennent en aucun cas dans le processus du dépouillement.

En cas d'anomalie constatée dans les opérations de dépouillement, le groupe d'observation doit immédiatement s'adresser à la présidente ou au président du bureau électoral communal et ne rien toucher ou modifier dans l'attente de la prise de décision de ce dernier.

Le cas échéant, les remarques formulées par le groupe d'observation sont mentionnées dans le procès-verbal de résultats.

Le groupe d'observation doit se plier aux mêmes règles que les personnes appelées à dépouiller concernant le secret du vote. Cela concerne notamment le fait que les téléphones et les montres connectées ne sont pas admis et que rien ne peut être communiqué avant l'annonce des résultats si par exemple le groupe d'observation est amené à quitter les lieux avant.

Les [instructions distribuées aux scrutateurs](#) peuvent également servir au groupe d'observation.

Que faut-il savoir sur le vote au local de vote ?



Liliana Peixoto

Horaires

La loi prévoit que les locaux de vote doivent être ouverts pendant au moins une heure et **fermés à 11h dans l'ensemble des communes vaudoises.**

La présidente ou le président s'assure de l'ouverture et de la fermeture du local de vote conformément aux horaires indiqués sur les cartes de vote.

Contrôle de la carte de vote

Lorsqu'un membre du corps électoral exerce son droit de vote au local de vote, il présente sa carte de vote ainsi que son enveloppe de vote au contrôle d'entrée. En cas d'oubli ou de perte de l'enveloppe ou du bulletin électoral, le bureau électoral communal remet au membre du corps électoral concerné le matériel manquant.

Attention : le bureau électoral communal n'est pas habilité à délivrer de carte de vote. Sans carte de vote, il est impossible de prendre part au vote.

En cas de besoin, la bureau électoral peut demander la carte d'identité pour vérifier l'exactitude des données.

Lors du contrôle d'entrée, le bureau électoral communal :

1

contrôle la validité de la carte et la présence des indications personnelles à fournir par le membre du corps électoral à savoir la date de naissance et la signature) ; si besoin, il les fait compléter ;

2

s'assure que le membre du corps électoral n'a pas encore voté au moyen de la liste reçue du greffe ;

3

appose un visa officiel au recto de la carte et de l'enveloppe de vote, puis les restitue au membre du corps électoral.

Contrôle à l'urne

Immédiatement après ce contrôle, le membre du corps électoral émet son vote, sans quitter le local de vote. Il présente ensuite sa carte et son enveloppe de vote au contrôle à l'urne.

Lors du contrôle à l'urne, le bureau électoral communal :

1

s'assure que la carte et l'enveloppe de vote sont munies du visa du contrôle d'entrée ; dans le cas contraire, il signale le cas à la présidente ou au président du bureau et veille à ce qu'aucun matériel ne soit introduit dans l'urne ;

2

retire la carte de vote ;

3

s'assure que le membre du corps électoral n'introduit qu'une enveloppe dans l'urne.



Le bureau électoral cantonal recommande que les contrôles d'entrée et à l'urne soient réalisés par deux personnes.

Si un membre du corps électoral se présente au local de vote avec une enveloppe de transmission complète, il peut lui être demandé de simplement la déposer dans la boîte aux lettres communale.

Par où commencer le traitement du dépouillement ?



Liliana Peixoto

Quand commence le dépouillement ?

Le jour du scrutin, le bureau électoral communal procède au dépouillement. Cela signifie qu'il choisit l'heure la plus appropriée compte tenu du volume de bulletins à dépouiller, il peut commencer dès 00h01.

Les communes de plus de 10'000 habitants peuvent demander au bureau électoral cantonal de procéder à du dépouillement anticipé dès le samedi qui précède le jour du scrutin. Cette demande doit être accompagnée d'un processus démontrant que toutes les mesures visant à garantir le secret du vote sont mises en place.

Un mot d'ordre: compter, compter et encore compter !

Comme vu précédemment, l'administration communale reçoit une grande quantité d'enveloppes issues du vote par correspondance. Celle-ci procède déjà au contrôle de ces votes et vous les remet en ayant pris soin de vérifier s'ils étaient conformes ou non conformes, autrement dit à prendre en considération ou pas.

Après avoir vérifié les votes reçus de l'administration communale, le bureau électoral doit effectuer le contrôle des enveloppes reçues dans l'intervalle dans la boîte aux

lettres communale et au local de vote sachant que la dernière levée est à 11 heures le dimanche de scrutin.

Voici donc comment procéder.

1



Compter les enveloppes de transmission reçues puis vérifier le contenu de celles-ci

Ouvrir les enveloppes de transmission grises et vérifier qu'elles contiennent le même nombre de carte de vote que d'enveloppe de vote jaune.



Vérifiez que ce sont les cartes de vote du scrutin en cours et qu'elles sont bien datées et signées

Vérifier qu'elles contiennent la date de naissance et la signature du membre du corps électoral.

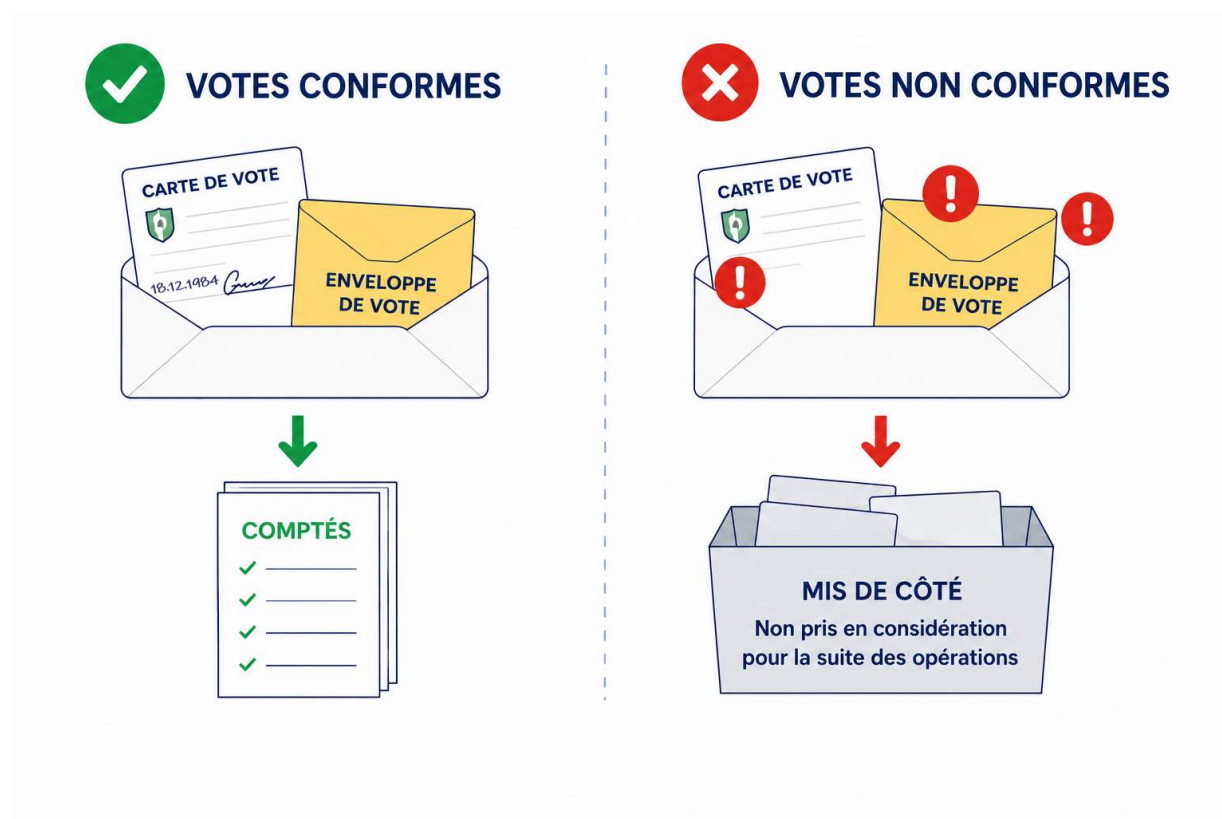
Pour vérifier que le membre du corps électoral a bien complété sa carte de vote, déchiffrer le code à barres : depuis la droite, le dernier chiffre correspond au sexe (1 pour femme 0 pour homme) et les quatre chiffres qui précèdent correspondent à son année de naissance.

Vérifier que le droit de vote de la carte de vote et de l'enveloppe de vote correspondent. Il est nécessaire d'avoir le droit de vote fédéral et cantonal CH-VD-CO pour pouvoir voter pour la

votation fédérale et élire les autorités cantonales le 28 février 2027.

Si des bulletins se trouvent à l'extérieur de l'enveloppe de vote, le secret du vote ne peut plus être garanti **et l'ensemble est non conforme**.

3



Séparer les votes conformes et non conformes

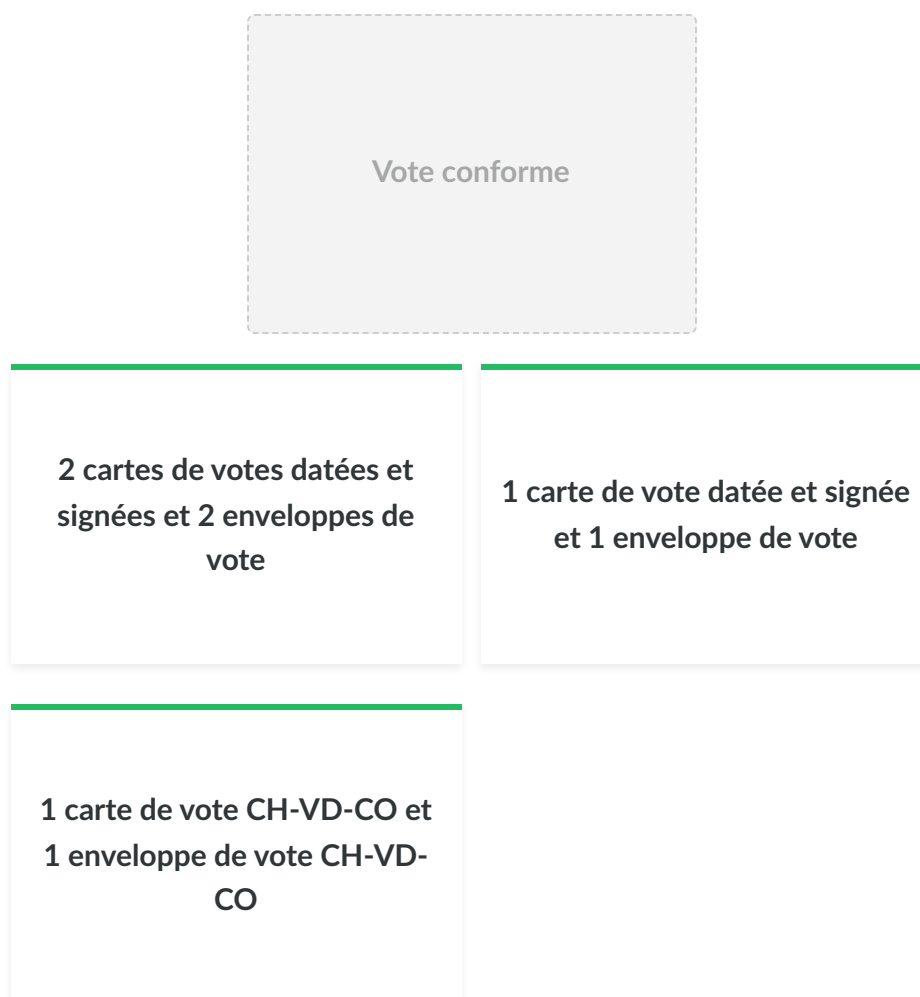
Vous l'avez compris, si le contenu de l'enveloppe de transmission n'est pas conforme (carte de vote manquante, enveloppe de vote jaune manquante, droits de vote qui ne correspondent pas, carte de vote pas signée ou datée), l'ensemble de ce matériel est

non pris en considération pour la suite des opérations. Il est juste précieusement mis de côté, mais non décompté dans le procès-verbal.

Ainsi, les votes conformes sont séparés des votes non conformes et comptés.

Le nombre total d'enveloppes de vote jaunes doit être égal à celui du nombre de cartes de vote reçues. S'il est différent, il est nécessaire d'en faire mention sur le procès-verbal de bureau.

Déplacer la carte dans la rubrique conforme ou non conforme



Vote non conforme

carte de vote manquante

carte de vote incomplète

**2 cartes de votes datées et
signées et 1 enveloppe de
vote**

**bulletin électoral à l'extérieur
de l'enveloppe de vote**

date de naissance erronée

**1 carte de vote CO et 1
enveloppe de vote CH-VD-CO**

**carte de vote à l'intérieur de
l'enveloppe de vote jaune**

Comment traiter les enveloppes de vote et les bulletins de vote ?



1

Compter les enveloppes de vote et les cartes de vote

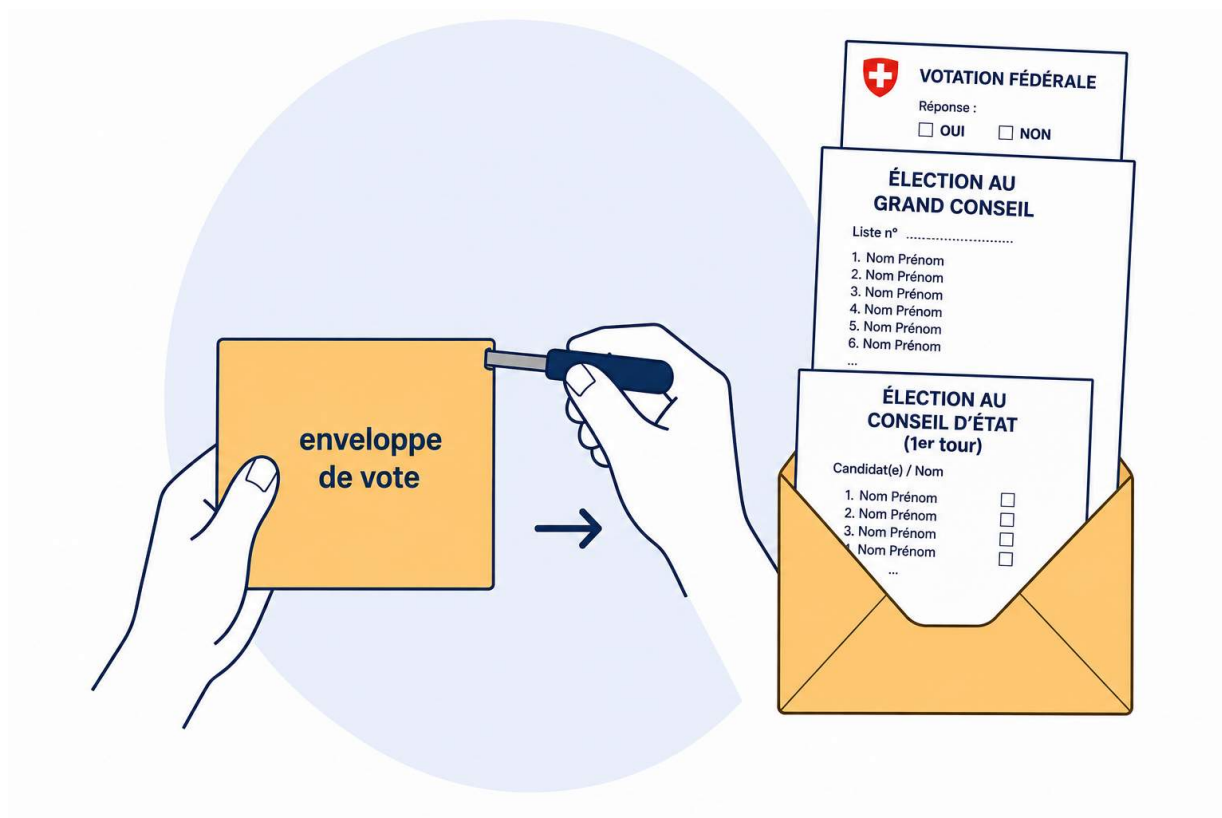
En premier lieu, il convient de protocoler chacune des opérations réalisées par le bureau électoral. Cela commence tout d'abord par le décompte du nombre d'enveloppes issues du vote par correspondance, celles déposées dans la boîte aux lettres de la commune puis celles provenant du vote au local de vote.

Le nombre de cartes de vote devra toujours correspondre au nombre d'enveloppes de vote.

2

Ouvrir les enveloppes de vote

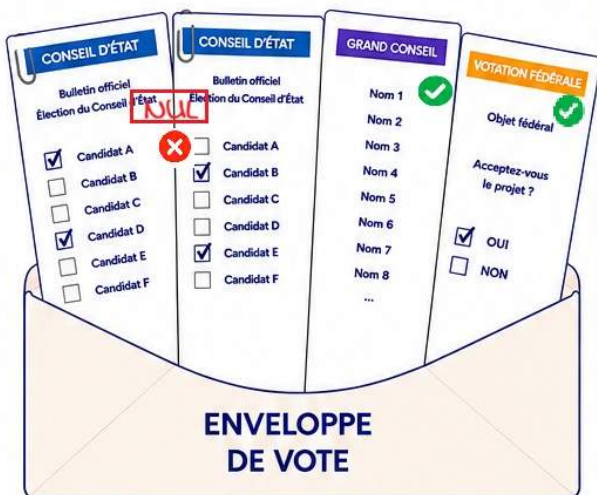
Lorsque les enveloppes de vote conformes ont été comptées, l'ouverture de celles-ci peut se faire. Il s'agit à présent de contrôler leur contenu et notamment si les bulletins concordent avec le scrutin en cours.



Différents cas que vous pourriez rencontrer



**Ne contient
aucun bulletin**



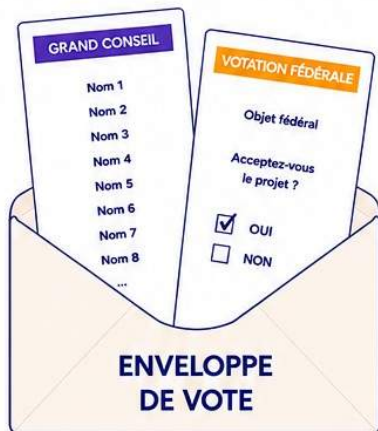
**Contient plusieurs
bulletins non identiques
pour le même scrutin**

= 1 bulletin nul



**Contient plusieurs
bulletins identiques
pour le même scrutin**

= 1 bulletin valable



**Ne contient pas l'un
des bulletins.**

Les bulletins existants
sont pris en compte.

Les bulletins manquants
ne sont pas pris en compte.

L'enveloppe de vote ne contient aucun bulletin

Le vote n'est pas pris en compte. Il convient d'inscrire sur l'enveloppe qu'elle ne contenait aucun bulletin pour aider au décompte final.

L'enveloppe de vote contient plusieurs bulletins pour le même scrutin

Si l'enveloppe de vote contient plusieurs bulletins pour un même scrutin avec des opinions différentes, ils doivent être agrafés ensemble aux quatre coins et considérés comme **un seul bulletin NUL**. Si elle contient plusieurs bulletins pour un même scrutin avec les mêmes opinions, ils doivent être agrafés aux quatre coins et considérés comme un seul vote valable.

L'enveloppe de vote ne contient pas un bulletin pour chaque scrutin

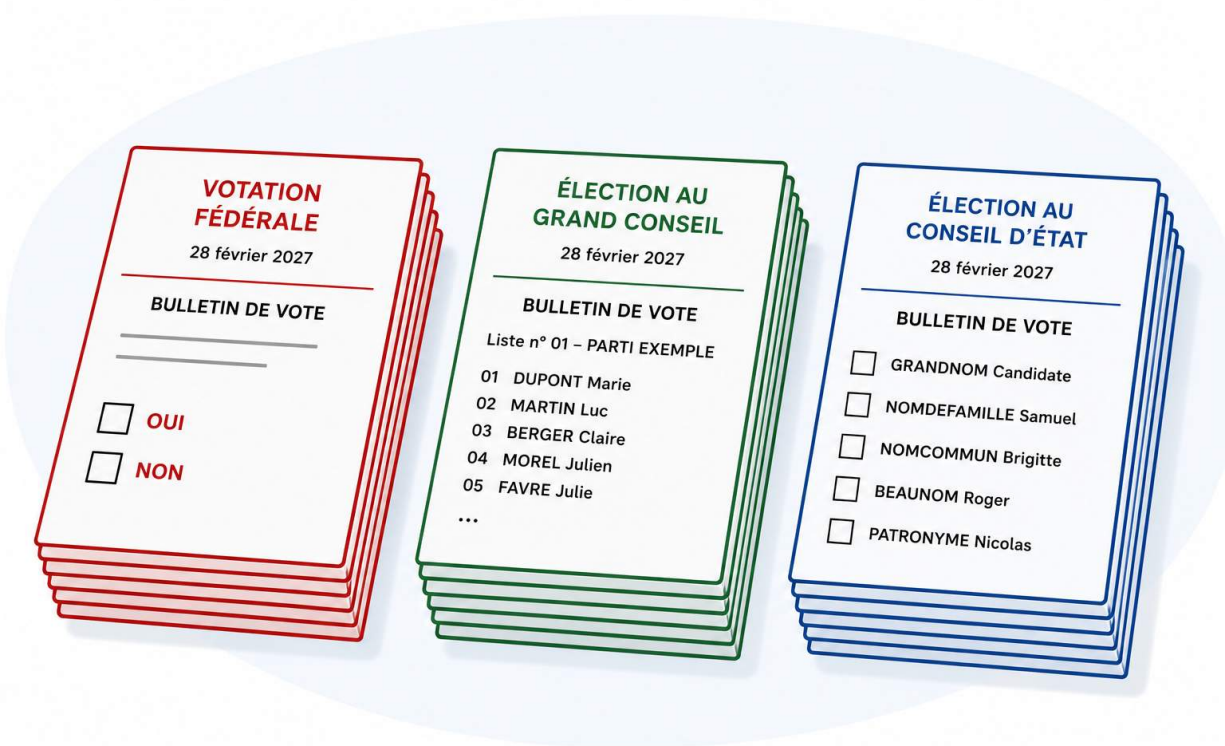
En cas de scrutins multiples, il arrive que des membres du corps électoral ne votent que pour certains d'entre eux.

Les bulletins existants sont pris en compte tandis que les bulletins manquants ne sont pas pris en compte. Il convient d'inscrire sur l'enveloppe qu'elle ne contenait pas le ou les bulletins concernés.

Compter les bulletins par type de scrutin séparément

Compter le nombre de bulletins reçus. Pour cela, commencer par séparer les bulletins par scrutin :

- les bulletins pour la votation fédérale ;
- les bulletins pour l'élection au Conseil d'état ;
- les bulletins pour l'élection au Grand Conseil.



Ordre de dépouillement

Le dépouillement doit respecter l'ordre de priorité suivant :

1. votation fédérale
2. élection au Conseil d'État
3. élection au Grand Conseil

Comment dépouiller l'élection au Conseil d'État ?

LP

Liliana Peixoto

Tous les membres du corps électoral recevront un bulletin unique pour l'élection au Conseil d'État. Ils cocheront une croix en face des noms des personnes candidates à qui ils souhaitent distribuer leurs voix.



Si la commune est équipée d'un scanner et du logiciel SuisseVote pour lire ces bulletins, il est recommandé de faire un tri de ceux qui nécessitent un traitement particulier (cases remplies au lieu de cochées, cases biffées ou encadrées, annotations en dehors des cases, bulletins photocopiés, non remplis à la main, bulletins déchirés, écornés, chiffonnés, agrafés, collés, scotchés, tip-exés, bulletins remplis avec une couleur claire (ton pastel) ou au stabilo, ...). Ces bulletins doivent être saisis manuellement dans SuisseVote.

En revanche, si la commune n'est pas équipée du logiciel SuisseVote, elle doit saisir chacun des bulletins (hormis les blancs et les nuls) dans l'application Votelec. Ceux-ci doivent alors tous être numérotés puis triés de la manière suivante:

- les bulletins valables
- les bulletins blancs
- les bulletins nuls

1

Compter le nombre de bulletins valables

Pour l'élection au Conseil d'État :

le nombre de bulletins rentrés
(-) le nombre de bulletins nuls
= le nombre de bulletins valables

2

Compter le nombre de bulletins blancs

L'explication du bulletin blanc se trouve dans le libellé en dessous de chaque image.



**Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État**

1^{er} tour

correct faux correction

Cochez au maximum 7 cases

Liste Alpha

☐ **Feullet Richard**
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

☐ **Huller Claudin**
Conseiller national. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie. Aigle

Liste Beta

☐ **Boutifat Marcellin**
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

☐ **Nicolas Jean-Camille**
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

☐ **Bimbert Anne-Claude**
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

☐ **Nobel Sébaste**
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

☐ **Mottaz Micheline**
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

☐ **Politesse Thérèse**
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

☐ **Rouet Lisette**
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle

☐ **Lumière Erwan**
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

Ne pas découper ce bulletin



 **Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis**

1) Sans aucune croix



**Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État**

1^{er} tour

Cochez au maximum 7 cases

☒ correct ☐ faux ☐ correction

Liste Alpha

- ☐ ~~Fouillot-Richard-~~
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle
- ☐ ~~Huller-Claudin~~
Conseiller national. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie, Aigle

Liste Beta

- ☐ ~~Boutifet-Marcellin~~
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle
- ☐ ~~Nicoles-Jean-Camille~~
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

- ☐ ~~Bimbert-Anne-Claude~~
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle
- ☐ ~~Nobel-Sébastien~~
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

- ☐ ~~Mottaz-Micheline~~
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle
- ☐ ~~Politeuse-Thérèse~~
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

- ☐ ~~Rouet-Liette~~
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle
- ☐ ~~Lumière-Erwan~~
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

Ne pas découper ce bulletin

Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis

2) Sans croix, des noms ont été tracés



**Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État**

1^{er} tour

☒ correct
 ☐ faux
 ☐ correction

Cochez au maximum 7 cases

Liste Alpha

☐ **Feuillet Richard**
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

☐ **Huller Claudin**
Conseillère nationale. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie, Aigle

Liste Beta

☐ **Boutiflat Marcellin**
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

☐ **Nicolas Jean-Camille**
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

☐ **Bimbert Anne-Claude**
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

☐ **Nobel Sébaste**
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

☐ **Mottaz Micheline**
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

☐ **Politesse Thérèse**
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

☐ **Rouet Lisette**
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle

☐ **Lumière Erwan**
è, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

☐

☐

☐

☐

☐

☐

Ne pas découper ce bulletin

⚠

Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis

3) Sans croix, des noms ont été soulignés



Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État



Cochez au maximum 7 cases

☒ correct
 ☐ faux
 ☒ correction

Liste Alpha

☐ **Feuillet Richard**
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

☐ **Huller Claudin**
Conseiller national. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie. Aigle

Liste Beta

☐ **Boutifat Marcellin**
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

☐ **Nicolas Jean-Camille**
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

☐ **Bimbert Anne-Claude**
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

☐ **Nobel Sébaste**
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

☐ **Mottaz Micheline**
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

☐ **Politesse Thérèse**
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

☐ **Rouet Lisette**
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle

☐ **Lumière Erwan**
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

☐ _____
☐ _____
☐ _____
☐ _____
☐ _____
☐ _____
☐ _____

Ne pas découper ce bulletin
 


 Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis

4) Sans croix, des noms ont été passés au stabilo

Concrètement, avec le bulletin unique, ce sont les croix qui font foi et, en l'absence de croix, le bulletin doit être considéré comme un bulletin blanc, qu'il y ait du souligné, du surligné ou encore du stabilo.

3

Compter le nombre de bulletins nuls

L'explication du bulletin nul se trouve dans le libellé en dessous de chaque image.



**Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État**

1^{er} tour

Cochez au maximum 7 cases

☒ correct ☐ faux ☒ correction

Liste Alpha



Feuillet Richard

Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle



Huller Claudin

Conseiller national. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie. Aigle

Liste Beta



Boutifat Marcellin

Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle



Nicolas Jean-Camille

Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma



Bimbert Anne-Claude

Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle



Nobel Sébaste

Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta



Mottaz Micheline

Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle



Politesse Thérèse

Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon



Rouet Lisette

Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle



Lumière Erwan

é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle



Ne pas découper ce bulletin



⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis

1) Comportant plus de croix que de suffrages autorisés



**Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État**

1^{er} tour

☒ correct

☐ faux

☐ correction

Cochez au maximum 7 cases

Liste Alpha

☐ **Feuillet Richard**
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

☐ **Huller Claudin**
Conseiller national. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie, Aigle

Liste Beta

☐ **Boutifat Marcellin**
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

☐ **Nicolas Jean-Camille**
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

☐ **Bimbert Anne-Claude**
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

☐ **Nobel Sébaste**
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

☐ **Mottaz Micheline**
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

☐ **Politesse Thérèse**
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

☐ **Rouet Lisette**
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle

☐ **Lumière Erwan**
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

Ne pas découper ce bulletin

Tous des imbéciles !!!

 **Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis**

2) Portant quelque inscription inconvenante ou étrangère à l'objet de l'élection



**Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État**

1^{er} tour

Cochez au maximum 7 cases

☒ correct

☐ faux

☐ correction

Liste Alpha

☐ **Feuillet Richard**
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

☐ **Huller Claudin**
Conseiller national. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie, Aigle

Liste Beta

☐ **Boutifat Marcellin**
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

☐ **Nicolas Jean-Camille**
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

☐ **Bimbert Anne-Claude**
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

☐ **Nobel Sébastien**
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

☐ **Mottaz Micheline**
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

☐ **Politesse Thérèse**
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

☐ **Rouet Lisette**
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle

☐ **Lumière Erwan**
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

COPIE

Ne pas découper ce bulletin

⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis

3) Bulletin non officiel (p. ex. photocopie)

4

Compléter le PV du bureau

Une fois les bulletins triés et comptés, il convient de compléter le procès-verbal de bureau. Ces données serviront plus tard à produire le procès-verbal de résultats dans l'application Votelec.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT
1^{ER} TOUR – 28 FÉVRIER 2027

PV DE BUREAU

BULLETINS	rentrés	
	nuls	
	valables (y c. blancs)	
	blancs	

PV COMMUNAL

Électeurs inscrits CH / VD / CO (SUISSES)	
Cartes de vote reçues	



Comment dépouiller l'élection au Grand Conseil ?



1

Trier les bulletins de l'élection au Grand Conseil

Les bulletins doivent être triés par catégories :

- les bulletins non modifiés (compacts)
- les bulletins modifiés
- les bulletins sans dénomination
- les bulletins blancs
- les bulletins nuls

Pour vous aider dans le tri des bulletins :

Si une liste ne porte que le numéro de dénomination, elle doit être classée avec celles du parti dont elle porte le numéro.

Si la dénomination et le numéro d'une liste ne concordent pas, la dénomination l'emporte.

Si une liste ne porte aucune dénomination de parti ou plus d'une dénomination ou porte une dénomination non valable, mais le numéro d'ordre d'une liste officielle, elle doit être classée avec celles du parti dont elle porte le numéro.

Sont à classer sous « sans dénomination », les listes imprimées ou manuscrites ne portant ni dénomination, ni numéro.

Compter les bulletins non modifiés par listes

Le bulletin non modifié est celui que le membre du corps électoral a glissé **tel quel** dans son enveloppe de vote.

Ces bulletins doivent être numérotés et triés par liste (**attention** : chaque bulletin est unique et a un numéro unique).

Leur nombre est reporté par le bureau électoral communal sur le procès-verbal de bureau.

Ils sont ensuite mis de côté et surtout, vous le verrez plus tard, **ils ne sont PAS saisis un à un dans l'application Votelec.**

Liste n°

04 Cercle

04.01	Gafner Pascal	directeur adjoint, conseiller communal, président du Conseil communal 2017-2018
04.02	Villard Roland	responsable sécurité, conseiller communal, 2e vice-président du Conseil communal
04.03	Gutierrez Nathalie	employée de banque
04.04	Leibacher Anne-Carole	employée de commerce
04.05	Loup Tatiana	employée de commerce, conseillère communale
04.06	Randin Bahija	infirmière, conseillère communale
04.07	Villard Raluca	interprète judiciaire, économiste, conseillère communale
04.08	Burdet Christophe	conseiller clientèle, conseiller communal
04.09	Cueto Fabio	boucher
04.10	Delay Kevin	restaurateur
04.11	Di Bennardo Rocky	facteur
04.12	Di Marco Nicola	collaborateur polyvalent, conseiller communal
04.13	Djordjevic Goran	entrepreneur, conseiller communal
04.14	Dubey Michel	cuisinier, conseiller communal
04.15	Durussel Nicolas	cantonnier, conseiller communal
04.16	Ljatifi Dzingis	logisticien
04.17	Miranda Antonio	retraité, conseiller communal
04.18	Pardo Christopher	informaticien
04.19	Rochat Erwan	coach sportif
04.20	Rogante Alfredo	technicien
04.21	Trajchevski Branislav	carreleur, conseiller communal
04.22	Ramchurn Ruben	directeur d'EMS, conseiller communal

Bulletin non modifié (compact)

Compter les bulletins modifiés par listes

Le bulletin modifié est celui que le membres du corps électoral a modifié au moyen d'un stylo avant de le glisser dans son enveloppe de vote.

Tous les bulletins modifiés sont numérotés et triés par liste (**attention** : chaque bulletin est unique et a un numéro unique).

Ces bulletins sont conditionnés en lots dans des enveloppes (généralement des lots de 25 ou de 50 bulletins pour faciliter le comptage).

Chaque enveloppe indiquera le numéro du lot, la liste électorale concernée et le nombre de bulletins contenus à l'intérieur, par exemple: lot n° 01 de la liste *Jaune* contenant les bulletins 01 à 25; lot n° 02 de la liste *Jaune* contenant les bulletins 26 à 50; lot n° 03 de la liste *Jaune* contenant les bulletins 51 à 75, etc.

Les bulletins modifiés doivent ensuite être mis au point. Pour cela, procéder de la façon suivante en utilisant systématiquement un stylo de couleur pour identifier les corrections apportées au bulletin :

1. Contrôler systématiquement les numéros portés en regard des noms manuscrits, ajouter les numéros manquants et corriger les numéros illisibles.
2. Biffer les suffrages accordés plus de deux fois à une personne candidate.
3. Biffer les noms portés au verso des listes, même s'ils ne sont pas en surnombre.
4. Biffer les noms qui ne figurent sur aucune liste officielle.
5. Biffer les noms écrits de manière illisible, les noms désignés d'une manière imprécise, ceux surlignés, ainsi que les signes et expressions indiquant la répétition d'un nom (guillemets, dito, idem, etc.).
6. Biffer les noms dépassant le nombre de sièges à repourvoir de la façon suivante :

- a. Les noms inscrits sur le côté, perpendiculairement aux lignes et aux noms, doivent être biffés en premier lieu, en commençant par la droite.
 - b. Si les noms sont écrits à la suite les uns des autres, la radiation s'opère de bas en haut, en commençant par en bas à droite.
7. S'il n'y a qu'un nom de famille inscrit et qu'il n'y a qu'une seule personne candidate officielle qui porte ce nom de famille, le scrutateur ajoute le prénom et le numéro et valide le suffrage.
8. Si le nom ne permet pas d'identifier la personne, le nom est biffé.

Enfin, porter en haut à droite le nombre des suffrages exprimés et le nombre de suffrages restants dits "suffrages complémentaires". Exemple : S'il y a 50 suffrages possibles et que 44 suffrages sont exprimés, alors il y a 6 suffrages complémentaires : 44/50, reste 6.

Liste n°

04 Cercle

23/60 reste 37

04.01	Gafner Pascal	directeur adjoint, conseiller communal, président du Grand Conseil 2017-2018
04.02	Villard Roland	responsable sécurité, conseiller communal, 2e vice-président du Grand Conseil
04.03	Gutierrez Nathalie	employée de banque
04.04	Leibacher Anne-Carole	employée de commerce
04.05	Loup Tatiana	employée de commerce, conseillère communale
04.06	Randin Bahija	infirmière, conseillère communale
04.07	Villard Raluca	interprète judiciaire, économiste, conseillère communale
04.08	Burdet Christophe	conseiller clientèle, conseiller communal
04.09	Cueto Fabio	boucher
04.10	Delay Kevin	restaurateur
04.11	Di Bennardo Rocky	facteur
04.12	Di Marco Nicola	collaborateur polyvalent, conseiller communal
04.13	Djordjevic Goran	entrepreneur, conseiller communal
04.14	Dubey Michel	cuisinier, conseiller communal
04.15	Durussel Nicolas	cantonier, conseiller communal
04.17	Ljatici Dzingis	logisticien
04.17	Miranda Antonio	retraité, conseiller communal
04.18	Pardo Christopher	informaticien
04.19	Rochat Erwan	coach sportif
04.20	Rogante Alfredo	technicien
04.21	Trajchevski Branislav	carreleur, conseiller communal
04.22	Ramchurn Ruben	directeur d'EMS, conseiller communal

04.22 Loup Tatiana 04.05

~~04.22 Lou Tatiana~~

Biffer les suffrages accordés plus de deux fois sur une même liste à une
personne candidate + corriger les numéros erronés

~~Pédoux Jean Yves~~
~~Juned Grégoire~~
~~Germond Florence~~

Ne rien inscrire sur cette page.

Biffer les suffrages inscrits au dos du bulletin

Bulletin officiel pour l'élection du 08.03.2026
au **Grand Conseil**

NUL
LISTE MANUSCRITE

N° de liste : _____ Désignation parti (facultatif) : _____

N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)	N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)
----- 1	<u>Morant Jean</u>	----- 51	_____
----- 2	<u>Karin Sophie</u>	----- 52	_____
----- 3	_____	----- 53	_____
----- 4	_____	----- 54	_____
----- 5	_____	----- 55	_____
----- 6	_____	----- 56	_____
----- 7	_____	----- 57	_____
----- 8	_____	----- 58	_____
----- 9	_____	----- 59	_____
----- 10	_____	----- 60	_____

Biffer les noms écrits de manière illisible, les candidats désignés d'une manière imprécise, ainsi que les signes et expressions indiquant la répétition d'un nom (guillemets, dito, idem, etc.)

Liste n°

02 Rectangle

60/60 reste 0

02.01	Abayomi Pauline	enseignante primaire
02.02	Abidi Karim	restaurateur d'art
02.03	Afolayan Louis	cryptologue
02.04	Alvarado Camille	botaniste tropicale
02.05	Bencheikh Mehdi	architecte naval
02.06	Benhamou Lilia	designer de scénographies immersives
02.07	Berset Léon	électricien
02.08	Bianchi Luca	spécialiste en archéozoologie
02.09	Bravard Sophie	employée de commerce
02.10	Camathias Nora	urbaniste
02.11	Camus Léonie	physiologiste de l'exercice
02.12	Choudhury Marion	technicienne
02.13	Costa Enzo	chauffeur professionnel poids lourds
02.14	Costa Matteo	ingénieur en robotique agricole
02.15	Daoud Nabil	illustrateur jeunesse
02.16	Diallo Clara	analyste en géopolitique
02.17	Diop Amina	géographe
02.18	Dlamini Thomas	infirmier
02.19	Dorléac Clara	développeuse web
02.20	Dorlia Ysée	enseignante secondaire
02.21	Dubois Théo	médecin généraliste
02.22	Dufresne Éléonore	pharmacienne
02.23	Dror Bastien	cuisinier, conseiller communal
02.24	Elbaz Sofia	comptable
02.25	Fischer Amélie	électricienne
02.26	Fontaine Baptiste	assistant social
02.27	Fontaine Chloé	coiffeuse
02.28	Garnier Lounès	secrétaire
02.29	Gutiérrez Pablo	mécanicien
02.30	Haddad Lina	avocate
02.31	Hassan Alice	chauffeuse de bus TL
02.32	Iqbal Adrien	bibliothécaire
02.33	Ivanov Elena	plombière
02.34	Ivanova Katia	traductrice
02.35	Karam Aya	agente immobilier
02.36	Kaur Romain	aide-soignant
02.37	Kim Hugo	policier
02.38	Kowalski Natalia	factrice
02.39	Laurent Maxence	éducateur social
02.40	Lavorel Zuberi	médecin, retraité
02.41	Lemoine Emma	conseillère bancaire
02.42	Mancini Elio	plombier
02.43	Martins Hugo	psychologue
02.44	Mbatha Calypso	électricien
02.45	Mendes Samuel	apprenti logisticien 3ème année
02.46	Mendoza Ayana	hôtelière
02.47	Montcroix Didier	agent relation client
02.48	Montcroix Camille	aide-soignante
02.49	Moreno Diego	chauffeur VTC
02.50	Müller Jonas	mathématicien EPFL
02.51	Novak Eva	assistante marketing
02.52	Oliveira Tiago	chargé de clientèle
02.53	Osei Antoine	assistant juridique
02.54	Pedrazzini Joana	indépendante, conseillère communal
02.55	Pereira Sonia	employée en blanchisserie
02.56	Perez Emma	chimiste en environnement
02.57	Petrov Ivan	assistant pédagogique
02.58	Popescu Andrei	réceptionniste en clinique
02.59	Previt Salma	mère au foyer
02.60	Quenot Lucas	chargé de maintenance informatique

~~02.51 Novak Eva~~
~~02.42 Choudhury Marion~~

Biffer les noms en surnombre inscrits sur le côté des colonnes, perpendiculairement

aux lignes et aux noms

Liste n°

02 Rectangle

60/60 reste 0

02.01	Abayomi Pauline	enseignante primaire
02.02	Abidi Karim	restaurateur d'art
02.03	Afolayan Louis	cryptologue
02.04	Alvarado Camille	botaniste tropicale
02.05	Bencheikh Mehdi	architecte naval
02.06	Benhamou Lilia	designer de scénographies immersives
02.07	Berset Léon	électricien
02.08	Bianchi Luca	spécialiste en archéozoologie
02.09	Bravard Sophie	employée de commerce
02.10	Camathias Nora	urbaniste
02.11	Camus Léonie	physiologiste de l'exercice
02.12	Choudhury Marion	technicienne
02.13	Costa Enzo	chauffeur professionnel poids lourds
02.14	Costa Matteo	ingénieur en robotique agricole
02.15	Daoud Nabil	illustrateur jeunesse
02.16	Diallo Clara	analyste en géopolitique
02.17	Diop Amina	géographe
02.18	Dlamini Thomas	infirmier
02.19	Dorléac Clara	développeuse web
02.20	Dorlia Ysée	enseignante secondaire
02.21	Dubois Théo	médecin généraliste
02.22	Dufresne Éléonore	pharmacienne
02.23	Dror Bastien	cuisinier, conseiller communal
02.24	Elbaz Sofia	comptable
02.25	Fischer Amélie	électricienne
02.26	Fontaine Baptiste	assistant social
02.27	Fontaine Chloé	coiffeuse
02.28	Garnier Lounès	secrétaire
02.29	Gutiérrez Pablo	mécanicien
02.30	Haddad Lina	avocate
02.31	Hassan Alice	chauffeuse de bus TL
02.32	Iqbal Adrien	bibliothécaire
02.33	Ivanov Elena	plombière
02.34	Ivanova Katia	traductrice
02.35	Karam Aya	agente immobilier
02.36	Kaur Romain	aide-soignant
02.37	Kim Hugo	policier
02.38	Kowalski Natalia	factrice
02.39	Laurent Maxence	éducateur social
02.40	Lavorel Zuberi	médecin, retraité
02.41	Lemoine Emma	conseillère bancaire
02.42	Mancini Elio	plombier
02.43	Martins Hugo	psychologue
02.44	Mbatha Calypso	électricien
02.45	Mendes Samuel	apprenti logisticien 3ème année
02.46	Mendoza Ayana	hôtelière
02.47	Montcroix Didier	agent relation client
02.48	Montcroix Camille	aide-soignante
02.49	Moreno Diego	chauffeur VTC
02.50	Müller Jonas	mathématicien EPFL
02.51	Novak Eva	assistante marketing
02.52	Oliveira Tiago	chargé de clientèle
02.53	Osei Antoine	assistant juridique
02.54	Pedrazzini Joana	indépendante, conseillère communal
02.55	Pereira Sonia	employée en blanchisserie
02.56	Perez Emma	chimiste en environnement
02.57	Petrov Ivan	assistant pédagogique
02.58	Popescu Andrei	réceptionniste en clinique
02.59	Previt Salma	mère au foyer
02.60	Quenot Lucas	chargé de maintenance informatique

~~02.42 Mancini Elio~~

~~02.51 Novak Eva~~

Biffer les noms en surnombre, s'ils sont écrits à la suite les uns des autres, en traçant de bas en haut.

Liste n°

03 Triangle

51/60 reste 9

03.01	Bourdon Adèle	chargée de mission biodiversité, syndique
03.02	Cervantes Boris	vendeur, conseiller communal
03.03	Djellali Célestine	archiviste, conseiller municipal
03.04	Andersson Dario	animateur jardin partagé
03.05	Almeida Eden	vendeur en papeterie
03.06	Abdelkader Farah	agente de tri sélectif
03.07	Antunes Gaspard	réceptionniste
03.08	Arroyo Héloïse	chargée de mission climat
03.09	Ait-Benaïl Ilan	agent de traitement de colis
03.10	Berisha Jana	chargée de projet habitat durable
03.11	Bensalem Kamil	facteur
03.12	Camaittas Yanis	chargé de communication environnement
03.13	Cruz Mira	animatrice ludothèque
03.14	Cruz Mira	animatrice ludothèque
03.15	Delmas Nassim	chargé d'études environnementales
03.16	Durand Pavel	décorateur floral
03.17	El Ghazali Quentin	agent de mobilité durable
03.18	Fabbri Lazare	gestionnaire de stock
03.19	Fernandez Rania	chargée de projet RH
03.20	Fofana Sami	loueur de matériel événementiel
03.21	Ghosh Thalia	vendeuse en boutique de cosmétiques
03.22	Gueye Ulysse	chargé de mission économie circulaire
03.23	Gutiérrez Zélie	bibliothécaire
03.24	Hoxha Valentina	ambassadrice du tri
03.25	Ibrahim Wassim	créateur artisanal
03.26	Jaziri Xavier	chargé de projet permaculture
03.27	Klein Yara	vendeuse en boutique bio
03.28	Kone Ziad	médiateur environnemental
03.29	Kowalska Anouk	distributrice de journaux
03.30	Maïa Brice	conseiller en rénovation énergétique
03.31	Makengo Cyrielle	agente de maintenance
03.32	Martinez Daphné	éducatrice à l'environnement
03.33	Mihai Elias	responsable de compostage collectif
03.34	Mokhtari Fatima	médiathécaire
03.35	Mokhtari Fatima	médiathécaire
03.36	Moreira Giulia	conseillère jeux éducatifs
03.37	Nguyera Hamza	animateur jeunesse
03.38	Nogueira Inès	responsable de ressourcerie
03.38	Obradovic Joachim	vendeur en boutique de produits du monde
03.40	Ouedraogo Kenza	chargée de mission transition énergétique
03.41	Petrescu Matisse	chargé de sensibilisation écologique
03.42	Petrescu Matisse	chargé de sensibilisation écologique
03.43	Popescu Ugo	conseiller en mobilité douce
03.44	Rached Nina	recycleuse textile
03.45	Rahman Violette	agricultrice bio
03.46	Rossi Omar	technicien en énergies renouvelables
03.47	Sow Ruben	responsable de coopérative locale
03.48	Toma Selma	vendeuse en boutique de loisirs créatifs
03.49	Traoré Wendy	recycleuse carton
03.50	Ziani Titouan	documentaliste

2.51 Novak Eva

S'il n'y qu'un nom de famille inscrit et qu'il n'y a qu'un seul candidat officiel qui porte ce nom de famille, le scrutateur ajoute le prénom et valide le suffrage

Bulletin officiel pour l'élection du 08.03.2026
au **Grand Conseil**

Liste n°

01

Carré

3/60 reste 57

01.01 **Boisselier Gérard**

architecte, retraité

~~Aimé Jules~~

~~Tantie Ngathe~~

01.01 Boisselier Gérard

02.24 Elbaz Sofia

Si la personne ne peut pas être identifiée ou qu'il ne s'agit pas du nom d'une personne officiellement candidate, le nom est biffé



Pour l'élection au Grand Conseil, le membre du corps électoral ne peut voter que pour une personne officiellement candidate.

Compter les bulletins sans dénomination

Les bulletins sans dénomination sont :

- les bulletins imprimés dont la dénomination a été biffée et pas remplacée par le nom d'un autre bulletin ;
- les bulletins manuscrits ne portant pas de dénomination.

N° de liste : _____ Désignation parti (facultatif) : _____ 2/60 reste 58

N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)	N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)
02.51	1 Novak Eva	51	
02.24	2 Elbaz Sofia	52	
	3	53	
	4	54	
	5	55	
	6	56	
	7	57	
	8	58	
	9	59	
	10	60	

Bulletin sans dénomination

Liste n°

04 Cercle

Sans dénomination

04.01	Gafner Pascal	directeur adjoint, conseiller communal, président du Conseil communal 2017-2018
04.02	Villard Roland	responsable sécurité, conseiller communal, 2e vice-président du Conseil communal
04.03	Gutierrez Nathalie	employée de banque
04.04	Leibacher Anne-Carole	employée de commerce
04.05	Loup Tatiana	employée de commerce, conseillère communale
04.06	Randin Bahija	infirmière, conseillère communale
04.07	Villard Raluca	interprète judiciaire, économiste, conseillère communale
04.08	Burdet Christophe	conseiller clientèle, conseiller communal
04.09	Cueto Fabio	boucher
04.10	Delay Kevin	restaurateur
04.11	Di Bennardo Rocky	facteur
04.12	Di Marco Nicola	collaborateur polyvalent, conseiller communal
04.13	Djordjevic Goran	entrepreneur, conseiller communal
04.14	Dubey Michel	cuisinier, conseiller communal
04.15	Durussel Nicolas	cantonnier, conseiller communal
04.16	Ljatifi Dzingis	logisticien
04.17	Miranda Antonio	retraité, conseiller communal
04.18	Pardo Christopher	informaticien
04.19	Rochat Erwan	coach sportif
04.20	Rogante Alfredo	technicien
04.21	Trajchevski Branislav	carreleur, conseiller communal
04.22	Ramchurn Ruben	directeur d'EMS, conseiller communal

Bulletin avec dénomination biffée

Compter les bulletins blancs

Les bulletins blancs sont des bulletins officiels pour le vote manuscrit qui ne portent aucune inscription ou qu'un tiret.

Bulletin officiel pour l'élection du 08.03.2026 au Grand Conseil		BLANC	
		LISTE MANUSCRITE	
N° de liste : _____ Désignation parti (facultatif) :			
N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)	N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)
— — — — 1		— — — — 51	
— — — — 2		— — — — 52	
— — — — 3		— — — — 53	
— — — — 4		— — — — 54	
— — — — 5		— — — — 55	
— — — — 6		— — — — 56	
— — — — 7		— — — — 57	
— — — — 8		— — — — 58	
— — — — 9		— — — — 59	
— — — — 10		— — — — 60	

Liste manuscrite vierge

N° de liste : _____ Désignation parti (facultatif) :

N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)	N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)
— — — — 1		— — — — 51	
— — — — 2		— — — — 52	
— — — — 3		— — — — 53	
— — — — 4		— — — — 54	
— — — — 5		— — — — 55	
— — — — 6		— — — — 56	
— — — — 7		— — — — 57	
— — — — 8		— — — — 58	
— — — — 9		— — — — 59	
— — — — 10		— — — — 60	

Liste manuscrite vierge avec un tiret

Compter les bulletins nuls

Sont nuls les bulletins :

04 Cercle

~~04.01~~	~~Gafner Pascal~~	~~directeur-adjoint, conseiller communal, président du Grand Conseil 2017-2018~~
~~04.02~~	~~Villard Roland~~	~~responsable sécurité, conseiller communal, 2e vice-président du Grand Conseil~~
~~04.03~~	~~Gutierrez Nathalie~~	~~employée de banque~~
~~04.04~~	~~Leibacher Anne-Carole~~	~~employée de commerce~~
~~04.05~~	~~Loup Tatiana~~	~~employée de commerce, conseillère communale~~
~~04.06~~	~~Randin Bahija~~	~~infirmière, conseillère communale~~
~~04.07~~	~~Villard Raluca~~	~~interprète judiciaire, économiste, conseillère communale~~
~~04.08~~	~~Burdet Christophe~~	~~conseiller clientèle, conseiller communal~~
~~04.09~~	~~Cueto Fabio~~	~~boucher~~
~~04.10~~	~~Delay Kevin~~	~~restaurateur~~
~~04.11~~	~~Di Bennardo Rocky~~	~~facteur~~
~~04.12~~	~~Di Marco Nicola~~	~~collaborateur polyvalent, conseiller communal~~
~~04.13~~	~~Djordjevic Goran~~	~~entrepreneur, conseiller communal~~
~~04.14~~	~~Dubey Michel~~	~~cuisinier, conseiller communal~~
~~04.15~~	~~Durussel Nicolas~~	~~cantonier, conseiller communal~~
~~04.16~~	~~Ljatifi Dzingis~~	~~logisticien~~
~~04.17~~	~~Miranda Antonio~~	~~retraité, conseiller communal~~
~~04.18~~	~~Pardo Christopher~~	~~informaticien~~
~~04.19~~	~~Rochat Erwan~~	~~coach sportif~~
~~04.20~~	~~Rogante Alfredo~~	~~technicien~~
~~04.21~~	~~Trajchevski Branislav~~	~~carreleur, conseiller communal~~
~~04.22~~	~~Ramchurn Ruben~~	~~directeur d'EMS, conseiller communal~~

Imprimés, avec ou sans dénomination, dont tous les noms ont été biffés

Liste n°

04 Cercle

NUL

04.01	Gafner Pascal	directeur adjoint, conseiller communal, président du Grand Conseil 2017-2018
04.02	Villard Roland	responsable sécurité, conseiller communal, 2e vice-président du Grand Conseil
04.03	Gutierrez Nathalie	employée de banque
04.04	Leibacher Anne-Carole	employée de commerce
04.05	Loup Tatiana	employée de commerce, conseillère communale
04.06	Randin Bahija	infirmière, conseillère communale
04.07	Villard Raluca	interprète judiciaire, économiste, conseillère communale
04.08	Burdet Christophe	conseiller clientèle, conseiller communal
04.09	Cueto Fabio	boucher
04.10	Delay Kevin	restaurateur
04.11	Di Bennardo Rocky	facteur
04.12	Di Marco Nicola	collaborateur polyvalent, conseiller communal
04.13	Djordjevic Goran	entrepreneur, conseiller communal
04.14	Dubey Michel	cuisinier, conseiller communal
04.15	Durussel Nicolas	cantonier, conseiller communal
04.16	Ljatifi Dzingis	logisticien
04.17	Miranda Antonio	retraité, conseiller communal
04.18	Pardo Christopher	informaticien
04.18	Rochat Erwan	coach sportif
04.20	Rogante Alfredo	technicien
04.21	Trajchevski Branislav	carreleur, conseiller communal
04.22	Ramchurn Ruben	directeur d'EMS, conseiller communal

04.18 *Pardo Christopher*

04.19 *Rochat Erwan*

Présentant des suppressions, adjonctions ou modifications qui n'ont pas été toutes
apportées de la même main

04 Cercle

NUL

04.01	Gafner Pascal	directeur adjoint, conseiller communal, président du Grand Conseil 2017-2018
04.02	Villard Roland	responsable sécurité, conseiller communal, 2e vice-président du Grand Conseil
04.03	Gutierrez Nathalie	employée de banque
04.04	Leibacher Anne-Carole	employée de commerce
04.05	Loup Tatiana	employée de commerce, conseillère communale
04.06	Randin Bahija	infirmière, conseillère communale
04.07	Villard Raluca	interprète judiciaire, économiste, conseillère communale
04.08	Burdet Christophe	conseiller clientèle, conseiller communal
04.09	Cueto Fabio	boucher
04.10	Delay Kevin	restaurateur
04.11	Di Bennardo Rocky	facteur
04.12	Di Marco Nicola	collaborateur polyvalent, conseiller communal
04.13	Djordjevic Goran	entrepreneur, conseiller communal
04.14	Dubey Michel	cuisinier, conseiller communal
04.15	Durussel Nicolas	cantonier, conseiller communal
04.16	Ljatifi Dzingis	logisticien
04.17	Miranda Antonio	retraité, conseiller communal
04.18	Pardo Christopher	informaticien
04.19	Rochat Erwan	coach sportif
04.20	Rogante Alfredo	technicien
04.21	Trajchevski Branislav	carreleur, conseiller communal
04.22	Ramchurn Ruben	directeur d'EMS, conseiller communal



Auxquels une annexe a été ajoutée au moyen de colle, d'agrafes ou de toute autre manière

Liste n°

04 Cercle

~~04.01 Gafner Pascal~~
~~04.02 Villard Roland~~
~~04.03 Gutierrez Nathalie~~
~~04.04 Leibacher Anne Carole~~
~~04.05 Loup Tatiana~~
~~04.06 Randin Bahija~~
~~04.07 Villard Raluca~~
~~04.08 Burdet Christophe~~
~~04.09 Cueto Fabio~~
~~04.10 Delay Kevin~~
04.11 Di Bennardo Rocky
04.12 Di Marco Nicola
04.13 Djordjevic Goran
04.14 Dubey Michel
04.15 Durussel Nicolas
04.16 Ljatif Dzingis
04.17 Miranda Antonio
04.18 Pardo Christopher
04.19 Rochat Erwan
04.20 Rogante Alfredo
04.21 Trajchevski Branislav

NUL

Liste n°

04 Cercle

~~04.01 Gafner Pascal~~ directeur adjoint, conseiller communal, président du Conseil communal 2017-2018
~~04.02 Villard Roland~~ responsable sécurité, conseiller communal 2e vice-président du Conseil communal
~~04.03 Gutierrez Nathalie~~ employée de banque
~~04.04 Leibacher Anne Carole~~ employée de commerce
~~04.05 Loup Tatiana~~ employée de commerce, conseillère communale
~~04.06 Randin Bahija~~ infirmière, conseillère communale
~~04.07 Villard Raluca~~ interprète judiciaire, économiste, conseillère communale
~~04.08 Burdet Christophe~~ conseiller clientèle, conseiller communal
~~04.09 Cueto Fabio~~ boucher
~~04.10 Delay Kevin~~ restaurateur
~~04.11 Di Bennardo Rocky~~ facteur
~~04.12 Di Marco Nicola~~ collaborateur polyvalent, conseiller communal
~~04.13 Djordjevic Goran~~ entrepreneur, conseiller communal
~~04.14 Dubey Michel~~ cuisinier, conseiller communal
~~04.15 Durussel Nicolas~~ cantonnier, conseiller communal
~~04.16 Ljatif Dzingis~~ logisticien
~~04.17 Miranda Antonio~~ retraité, conseiller communal
~~04.18 Pardo Christopher~~ informaticien
~~04.19 Rochat Erwan~~ coach sportif
~~04.20 Rogante Alfredo~~ technicien
~~04.21 Trajchevski Branislav~~ carrelleur, conseiller communal
~~04.22 Ramohurn Ruben~~ directeur d'EMS, conseiller communal

Qui sont en surnombre dans une enveloppe de vote, sauf si leur contenu est identique.
Si les bulletins en surnombre ont un contenu identique, le bureau les agrafe et tient
compte d'un **seul bulletin valable**. Dans le cas contraire, il agrafe les bulletins
concernés et n'en comptabilise qu'un **seul comme bulletin nul**.

Liste n°

04 Cercle

NUL

04.01	Gafner Pascal	directeur adjoint, conseiller communal, président du Grand Conseil 2017-2018
04.02	Villard Roland	responsable sécurité, conseiller communal, 2e vice-président du Grand Conseil
04.03	Gutierrez Nathalie	employée de banque
04.04	Leibacher Anne-Carole	employée de commerce
04.05	Loup Tatiana	employée de commerce, conseillère communale
04.06	Randin Bahija	infirmière, conseillère communale
04.07	Villard Raluca	interprète judiciaire, économiste, conseillère communale
04.08	Burdet Christophe	conseiller clientèle, conseiller communal
04.09	Cueto Fabio	boucher
04.10	Delay Kevin	restaurateur
04.11	Di Bennardo Rocky	facteur
04.12	Di Marco Nicola	collaborateur polyvalent, conseiller communal
04.13	Djordjevic Goran	entrepreneur, conseiller communal
04.14	Dubey Michel	cuisinier, conseiller communal
04.15	Durussel Nicolas	cantonnier, conseiller communal
04.16	Ljatifi Dzingis	logisticien
04.17	Miranda Antonio	retraité, conseiller communal
04.18	Pardo Christopher	informaticien
04.19	Rochat Erwan	coach sportif
04.20	Rogante Alfredo	technicien
04.21	Trajchevski Branislav	carreleur, conseiller communal
04.22	Ramchurn Ruben	directeur d'EMS, conseiller communal

Aller la liste du Cercle!

Portant quelque inscription inconvenante ou étrangère à l'objet de l'élection

N° de liste : _____ Désignation parti (facultatif) : _____

N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)	N° d'ordre	Nom et prénom (écrire lisiblement)
----- 1	<i>Morand Jean</i>	----- 51	-----
----- 2	<i>Karin Sophie</i>	----- 52	-----
----- 3	-----	----- 53	-----
----- 4	-----	----- 54	-----
----- 5	-----	----- 55	-----
----- 6	-----	----- 56	-----
----- 7	-----	----- 57	-----
----- 8	-----	----- 58	-----
----- 9	-----	----- 59	-----
----- 10	-----	----- 60	-----

Bulletin entièrement illisible

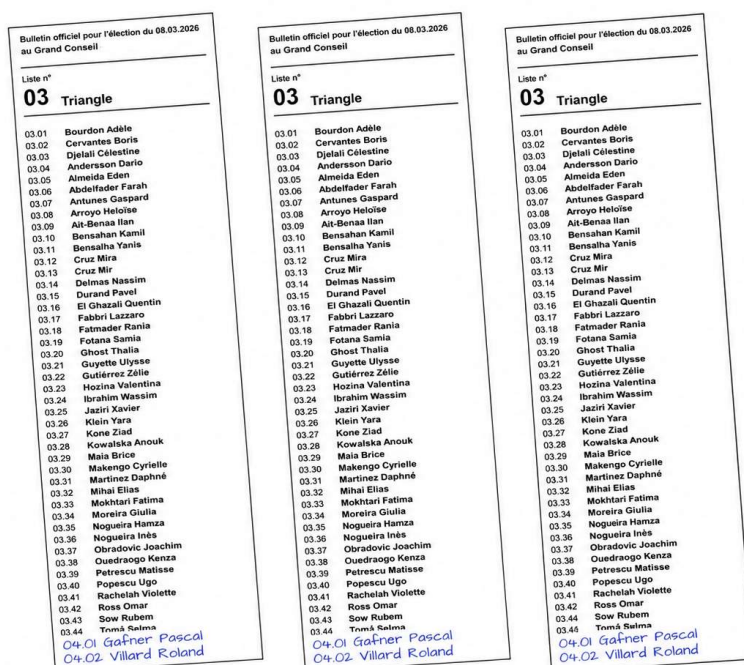
Liste n°

01 Carré

01.01. **Boisselier Gérard** architecte, retraité

COPIE

Autres que les bulletins officiels ou reproduits par un procédé autre que l'impression



NUL

Dont les suppressions, adjonctions ou modifications ne sont pas de la main de l'électeur et ont été apportées systématiquement

Compter le nombre de bulletins valables

Pour l'élection au Grand Conseil (ainsi que pour la votation fédérale) :

le nombre de bulletins rentrés
 (-) le nombre de bulletins nuls
 (-) le nombre de bulletins blancs
 = le nombre de bulletins valables

Compléter le PV du bureau

Une fois les bulletins triés et comptés, il convient de compléter le procès-verbal de bureau. Ces données serviront plus tard à produire le procès-verbal de résultats dans l'application Votelec.

ÉLECTION AU GRAND CONSEIL
 28 FÉVRIER 2027

COMMUNE	
BUREAU	



BLOC GÉNÉRAL		
BULLETINS	 rentrés	
	 blancs	
	 nuls	
	 valables*	

* valables = rentrés - blancs - nuls

PV COMMUNAL		
	Électeurs inscrits CH / VD / CO (SUISES)	
	Cartes de vote reçues	

BLOC BULLETINS				
	Non modifiés	Modifiés	Sans dénomination	Total
01 Parti NNN				
02 Parti NNN				
03 Parti NNN				
04 Parti NNN				
05 Parti NNN				
06 Parti NNN				
07 Parti NNN				
08 Parti NNN				
09 Parti NNN				
10 Parti NNN				
11 Parti NNN				
12 Parti NNN				
13 Parti NNN				
Sans dénomination				
Total des bulletins*				

* Total des bulletins = bulletins valables

Comment se connecter à Votelec ?



Liliana Peixoto

Obtenir un accès à l'application Votelec

En sus des comptes des membres du bureau électoral, le bureau peut demander des comptes gestionnaires de lots pour des personnes appelées à faire uniquement la saisie des lots et des comptes saisissants pour des personnes appelées à faire uniquement la saisie des bulletins.

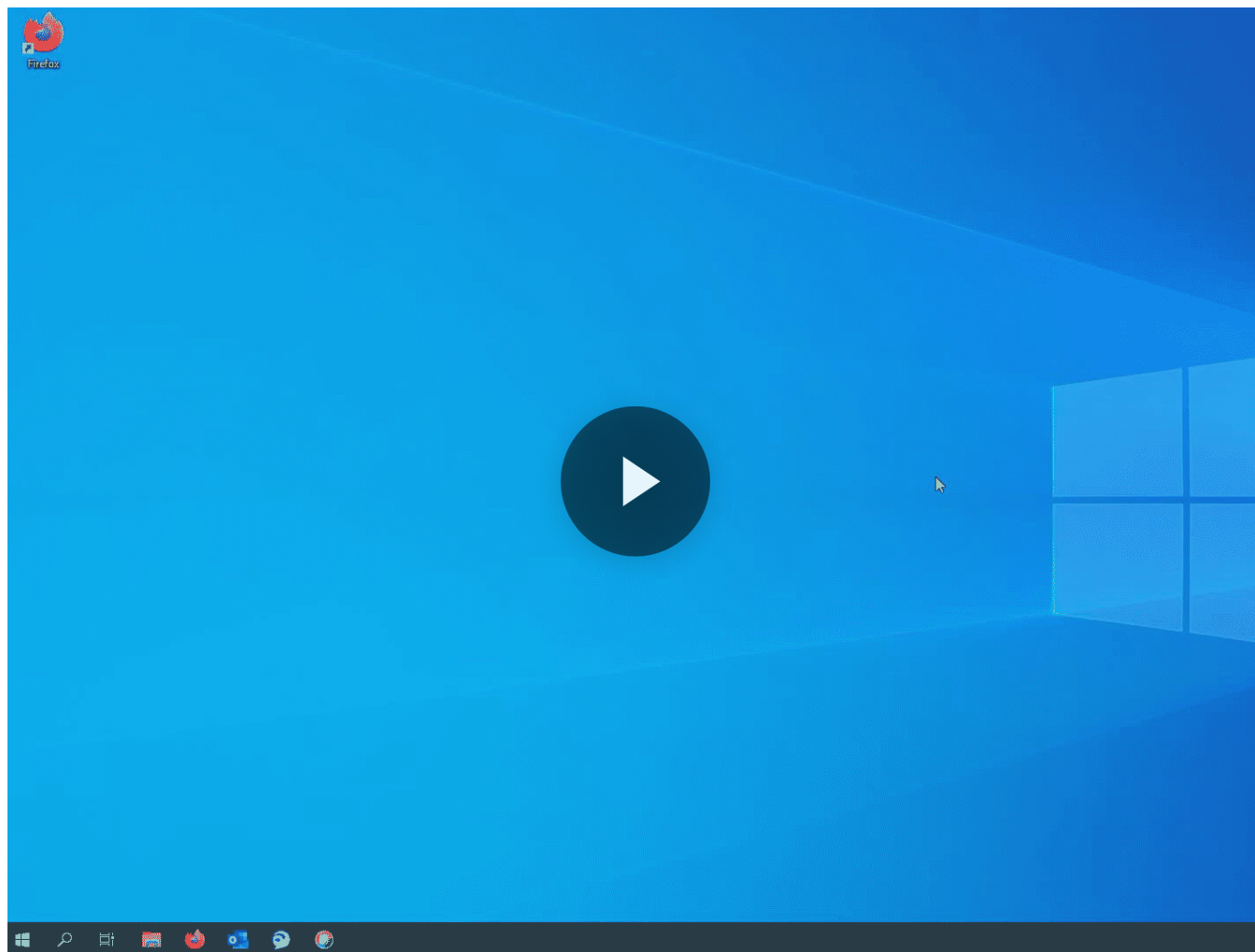
L'administration communale est compétente pour créer les comptes utilisateurs des membres du bureau électoral ainsi que des gestionnaires de lots, c'est donc auprès de celle-ci qu'il faut s'adresser pour l'obtenir au moins une semaine avant un scrutin.

Lors de sa création, l'utilisateur reçoit un e-mail avec son identifiant et son mot de passe.

Les comptes utilisateurs des saisissants de bulletins seront envoyés aux communes par le bureau électoral cantonal par courrier postal puisqu'il s'agira de comptes non nominatifs à distribuer le jour du dépouillement avec un mot de passe identique pour tous les saisissants de la commune.

Se connecter à l'application Votelec

Le tutoriel ci-après vous montre comment vous connecter à Votelec.



En cas d'oubli du mot de passe

Aller sur www.vd.ch puis cliquer en haut à droite sur Se connecter.

Cliquer ensuite sur **Se connecter** dans l'encadré Portail IAM et enfin sur **Mot de passe oublié**.

Le bureau électoral cantonal est également à disposition en cas de difficulté.

Comment saisir les résultats de l'élection au Conseil d'État dans Votelec ?



Pour les communes qui dépouilleront au moyen d'un scanner et du logiciel SuisseVote, se référer aux points :

- **1** *Préparer le logiciel SuisseVote Manager et Dépouillement avec SuisseVote Production*
- **3** *Produire le PV communal sur Votelec*

Pour les communes qui ne sont pas équipées de SuisseVote, se référer aux points :

- **2** *Dépouiller bulletin par bulletin sur Votelec*
- **3** *Produire le PV communal sur Votelec*

Préparer le logiciel SuisseVote Manager

Configurer à l'avance le bulletin électoral pour l'élection au Conseil d'État ainsi que celui pour la votation fédérale. Ceci peut être réalisé par l'administration communale ou par un membre du bureau électoral communal. Il est important qu'une coordination entre les deux entités ait lieu.

VOTELEC

Election du Conseil d'Etat - Vaud (28.02.2027)

Définition **Importer** Lots Bulletins PV de bureau PV communal

Export pour SuisseVote

Import eCH Export des données de l'échéance au format eCH

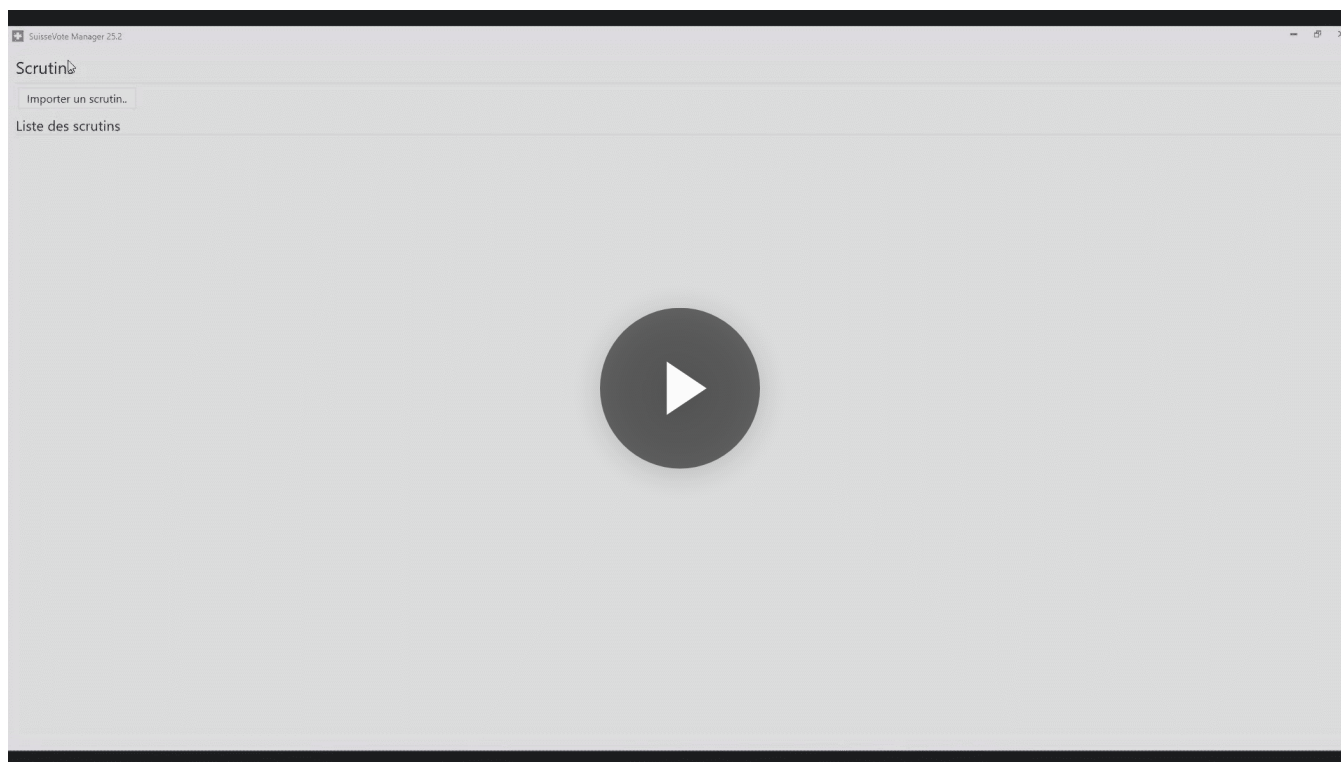
Import de fichier de bulletins

Fichier de données au format : .zip Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Importer Réinitialiser

Échéance du 28.02.2027
Election du Conseil d'Etat 2

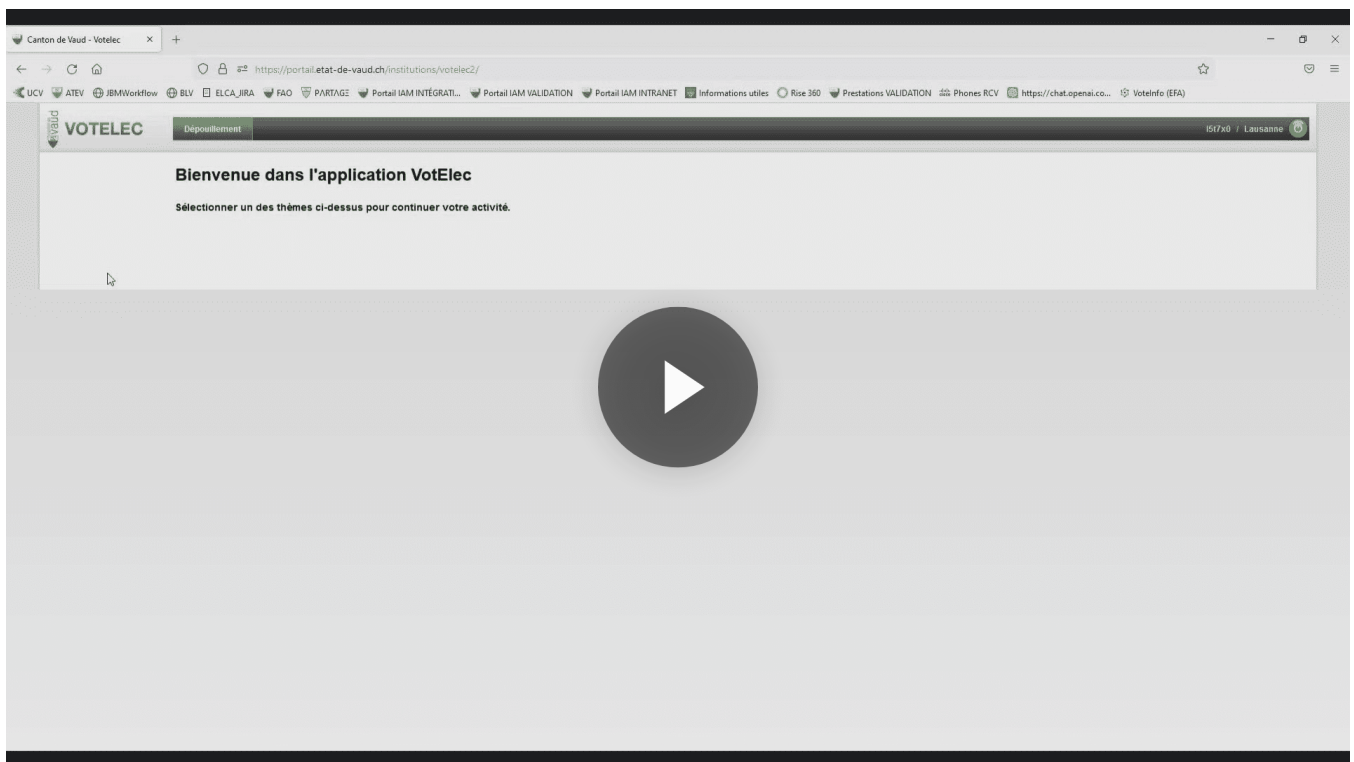
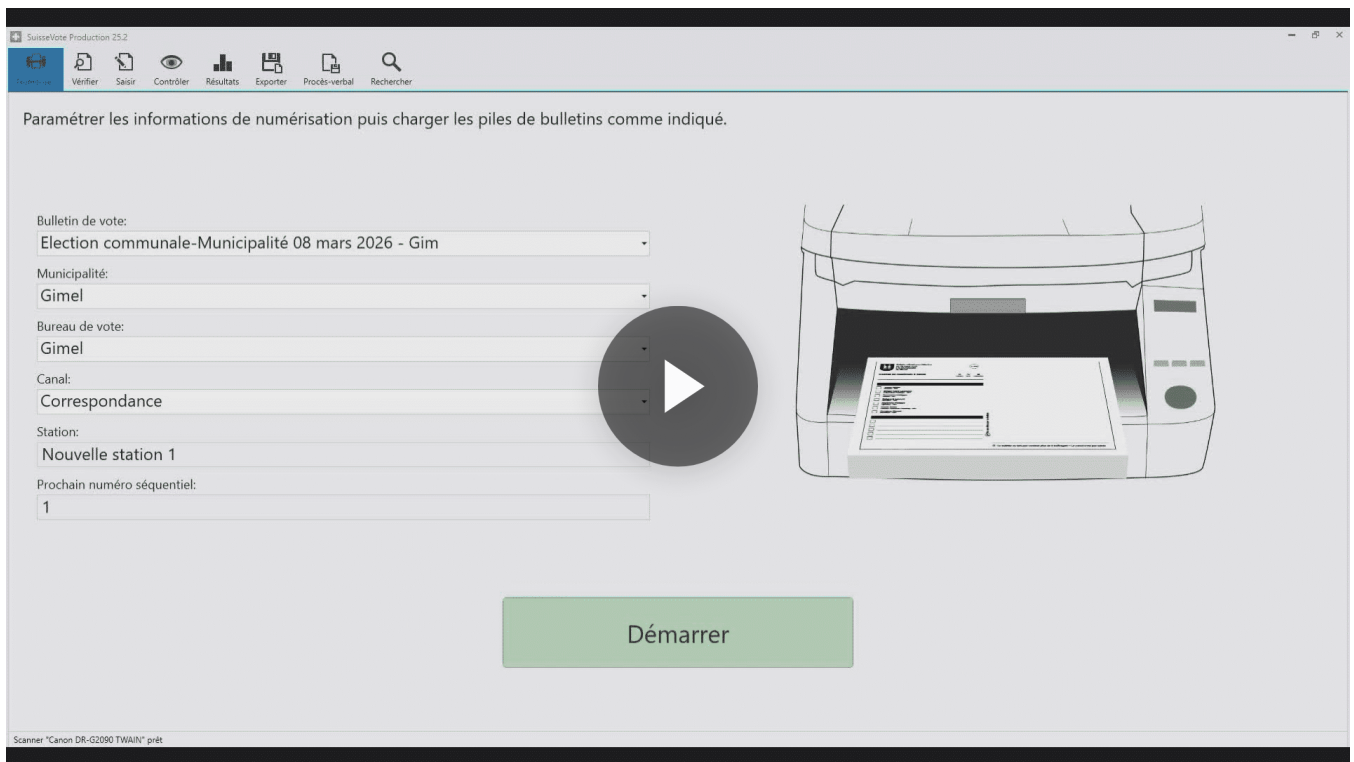
Exportez le fichier de configuration depuis l'application Votelec pour l'application SuisseVote Manager



Dépouiller avec SuisseVote Production

Avant de numériser les bulletins, faites un tri de ceux qui nécessitent une saisie manuelle dans SuisseVote :

- les bulletins déchirés, écornés, chiffonnés, agrafés, collés, scotchés, tip-exés ;
- les bulletins remplis avec une couleur claire, ton pastel ou au stabilo.





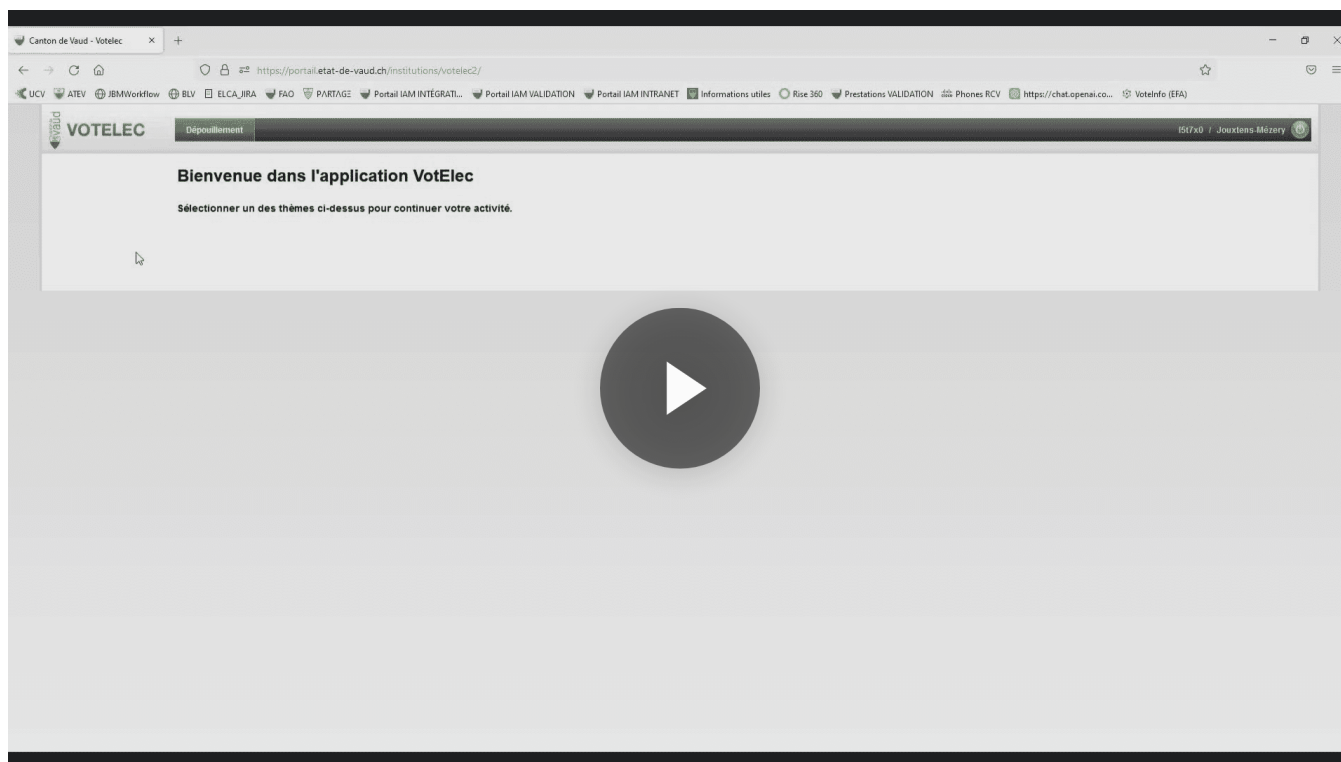
Sachant qu'il y aura une votation fédérale et une élection au Conseil d'État le même jour, l'export des résultats de SuisseVote pourra être réalisés plusieurs fois. Il n'est en effet pas nécessaire d'attendre la fin du dépouillement de l'élection au Conseil d'État pour importer les résultats de la votation fédérale.

Dépouiller bulletin par bulletin dans Votelec

Les bulletins ne contenant aucune case cochée sont des bulletins **BLANCS** qui doivent être comptés mais qui n'ont pas besoin d'être introduits 1 à 1 dans Votelec.

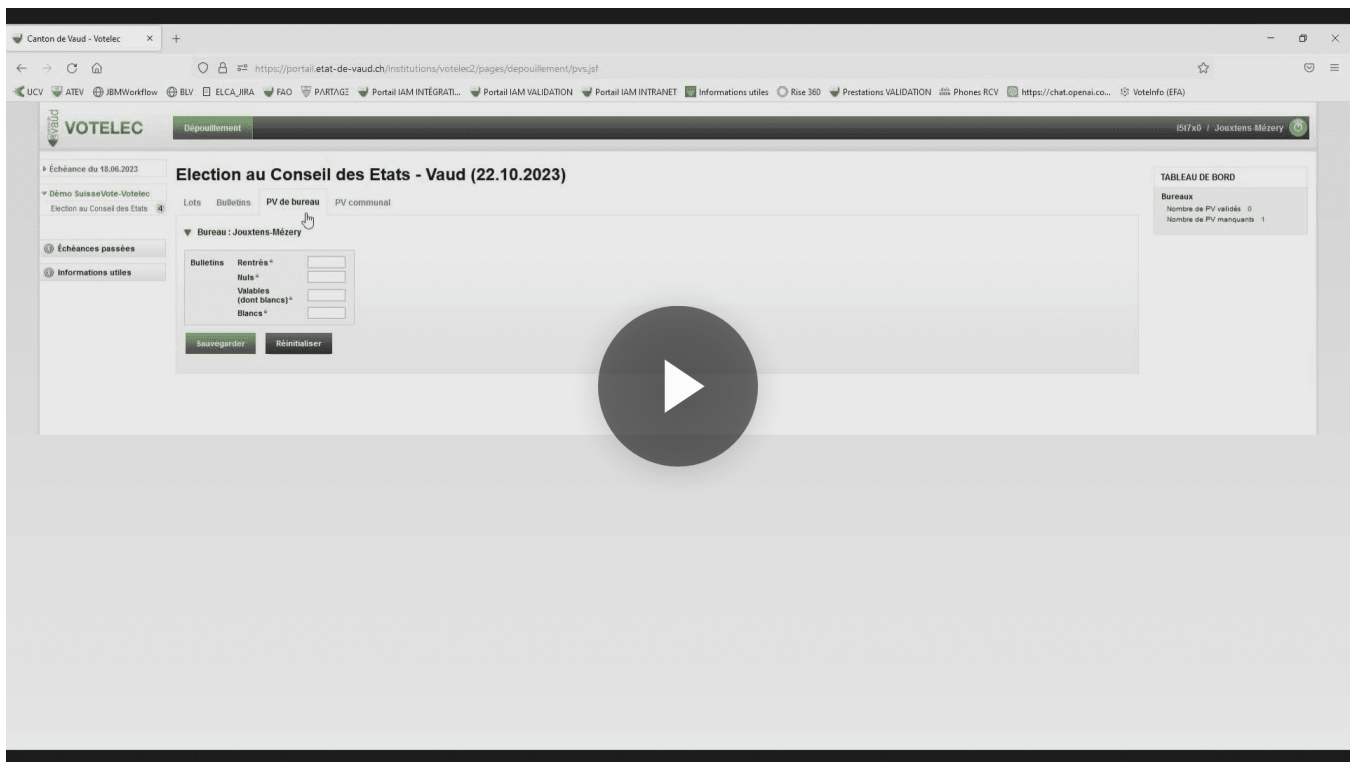
Les bulletins contenant plus de cases cochées que de suffrages autorisés sont des bulletins **NULS** qui doivent être comptés mais qui ne doivent pas être introduits 1 à 1 dans Votelec.

Leur nombre est à reporter dans le procès-verbal selon le tutoriel figurant au point 3 ci-dessous.



3

Produire le PV de résultats dans Votelec



4

Publier les résultats

Une fois le procès-verbal produit, les résultats seront automatiquement publiés sur la cartographie du Canton de Vaud dès midi.

Si vous avez des corrections à faire, vous devez vous adresser au Bureau électoral cantonal qui pourra déverrouiller vos données (021 316 44 00).

Comment saisir les résultats de l'élection au Grand Conseil dans Votelec ?



Seuls les bulletins modifiés doivent être saisis un à un dans Votelec

Le nombre de bulletins :

- non modifiés par listes,
- blancs,
- nuls,

devront être introduits en une fois dans Votelec lors de la production du PV communal de résultats, conformément au point 3 ci-après.

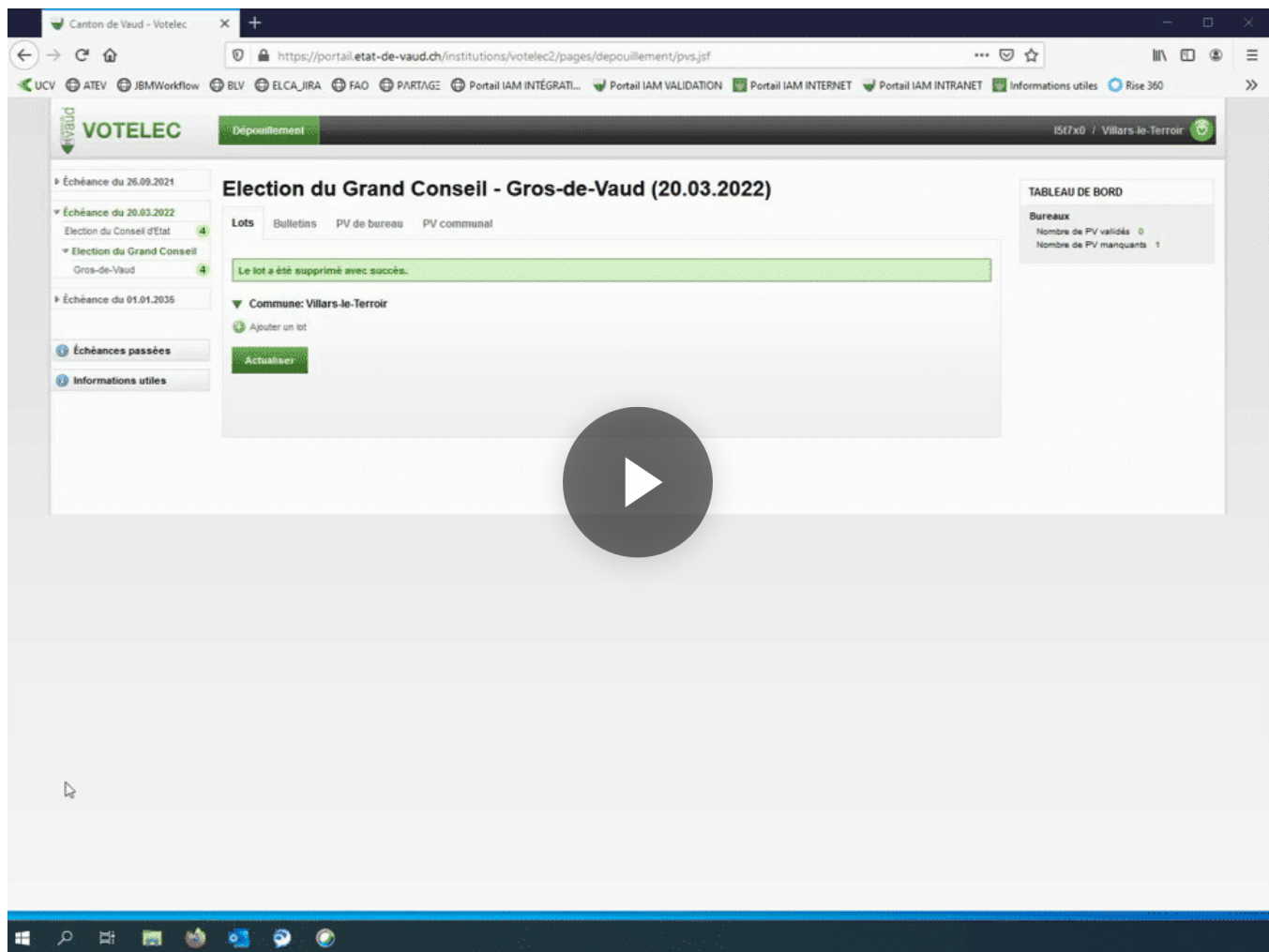
Créer des lots

Un lot est un ensemble de bulletins. En général, les communes font des lots de 25 bulletins, cela diminue le risque d'erreur au moment du comptage. Exemple: lot1 contient 25 bulletins de la liste Les Verts, lot2 contient 25 bulletins de la liste Les Verts, le dernier lot contiendra le solde: lot3 contient 18 bulletins. Les Verts comptent donc au total: 25 +25 + 18 bulletins modifiés, soit 68 bulletins.

Pour pouvoir créer des lots dans Votelec, il faut au préalable que l'administration communale Chef-Lieu de l'arrondissement électoral ait saisi les listes et les candidats dans Votelec.

Peuvent créer des lots, les utilisateurs Votelec suivants : président(e), vice-président(e), secrétaire et gestionnaire de lots. **Ces comptes utilisateurs doivent être créés par votre administration communale avant le jour du scrutin.**

Le tutoriel ci-après vous montre comment créer des lots dans Votelec.



Saisir des bulletins modifiés

Peuvent saisir des bulletins modifiés, les utilisateurs Votelec suivants : président(e), vice-président(e), secrétaire. Ces comptes utilisateurs doivent être créés par votre administration communale avant le jour du scrutin.

Si la commune a besoin de plus de comptes utilisateurs, il existe des accès de type "gydvs" non nominatif, distribuable le jour du scrutin. Dans ce cas, vérifiez

suffisamment à l'avance auprès du Bureau électoral cantonal, le nombre d'accès "gvdvs" dont vous avez besoin.

Le tutoriel ci-après vous montre comment saisir des bulletins modifiés dans Votelec.

The screenshot displays the Votelec web application interface. The browser address bar shows the URL: <https://portail.etat-de-vaud.ch/institutions/votelec2/pages/depouillement/pvs.jsf>. The page title is "Election du Grand Conseil - Gros-de-Vaud (20.03.2022)". The main content area shows a table of lots for the commune of Villars-le-Terroir. The table has columns for Lot, Liste, Nb de bulletins, Bulletins saisis, Statut, and Actions. The data rows are as follows:

Lot	Liste	Nb de bulletins	Bulletins saisis	Statut	Actions
01	PS	3	0	✗	🗑️
02	PS	2	0	✗	🗑️
03	PLR	1	0	✗	🗑️
04	AdC	2	0	✗	🗑️

The right sidebar contains a "TABLEAU DE BORD" (Dashboard) with the following information:

- Bureaux
- Nombre de PV validés: 0
- Nombre de PV manquants: 1

A large play button is overlaid on the table, indicating a video tutorial.

Corriger un bulletin saisi

Si un bulletin a été mal saisi, les membres du bureau ont un accès permettant de déverrouiller le lot concerné. Ainsi la personne faisant la saisie des bulletins pourra modifier ou supprimer le bulletin erroné. Les membres du bureau peuvent également modifier ou supprimer eux-mêmes le bulletin erroné.

Produire le PV communal

Le tutoriel ci-dessous vous montre comment produire votre PV communal dans Votelec.

Election du Grand Conseil - Gros-de-Vaud (20.03.2022)

LOTS Bulletins PV de bureau PV communal

Commune: Villars-le-Terroir

Ajouter un lot

Lot	Liste	Nb de bulletins	Bulletins saisis	Statut	Actions
01	PS	3	3		
02	PS	2	2		
03	PLR	1	1		
04	AdC	2	2		

Actualiser

TABLEAU DE BORD

Bureaux

Nombre de PV validés: 0
Nombre de PV manquants: 1

Publier les résultats

Une fois le procès-verbal produit, les résultats seront automatiquement publiés sur la cartographie du Canton de Vaud dès midi.

Si vous avez des corrections à faire, vous devez vous adresser au Bureau électoral cantonal qui pourra déverrouiller vos données (021 316 44 00).

Comment produire les résultats d'arrondissement ?



Liliana Peixoto

Sont concernées uniquement les communes chefs-lieux d'arrondissement ou de sous-arrondissement:

Aigle, Bourg-en-Lavaux, Château-d'Oex, Echallens, Lausanne, Le Chenit, Morges, Nyon, Payerne, Renens, Romanel, Vevey, Yverdon

Répartition des sièges

Afin de répartir les sièges du Grand Conseil, les étapes ci-après vous expliquent ce que doivent faire les communes chefs-lieux d'arrondissement, respectivement de sous-arrondissement.

Étape 1

Produire le PV d'arrondissement

Cette vidéo n'a pas pu être chargée.

Lorsque toutes les communes de l'arrondissement ont terminé de dépouiller l'élection au Grand Conseil, la commune chef-lieu d'arrondissement produit le procès-verbal d'arrondissement.

Étape 2

Produire les PV de sous-arrondissement



Cette vidéo n'a pas pu être chargée.

En cas d'arrondissement subdivisé, lorsque les communes chefs-lieux d'arrondissement ont produit le procès-verbal d'arrondissement, les communes chefs-lieux de sous-arrondissement produisent les procès-verbaux de sous-arrondissements.

En résumé



L'ordre des opérations est le suivant:

1. Chaque commune produit son PV communal;
2. Ensuite, les communes chefs-lieux d'arrondissement produisent le PV d'arrondissement;
3. Enfin, les communes chefs-lieux de sous-arrondissement produisent les PV de sous-arrondissement.

Quelles opérations réaliser pour clôturer le scrutin ?



Liliana Peixoto

Afficher et transmettre les procès-verbaux de chaque scrutin

Chaque procès-verbal de résultats doit être imprimé **au minimum en trois exemplaires** puis signé par la présidente ou le président du bureau électoral communal et le secrétaire.

Le premier exemplaire doit être affiché au pilier public de la commune le deuxième doit être envoyé à la préfecture du district de la commune avec le procès-verbal du greffe et le dernier servira aux archives communales. Tant l'affichage au pilier public que l'envoi à la préfecture doivent se faire au plus vite après l'établissement des résultats.

Compte tenu du délai de recours de trois jours, le procès-verbal doit rester au pilier public au minimum trois jours à compter du jour de l'affichage. A l'issue de ce délai, il doit être conservé dans les archives communales.

Clôturer chaque scrutin dans Votelec

Une fois que tous les procès-verbaux ont été produits, le Bureau électoral cantonal se charge de clôturer les scrutins sur Votelec.

Remettre le matériel à l'administration communale

Tout le matériel lié aux scrutins (cartes de vote, enveloppes de vote, bulletins, formule de dépouillement, matériel non pris en compte) doit être remis à l'administration communale.

Module 15 sur 16

Quiz final



Liliana Peixoto



Question

01/21

Qui peut participer au dépouillement en qualité de scrutateur ?

- ☐ Seulement les membres du conseil communal (dont le bureau)
- ☐ Toute personne disposant de l'exercice des droits civils
- ☐ Seulement les membres du corps électoral de la commune

Question

02/21

De qui est composé le bureau électoral communal ?

- ☐ de la présidente ou du président, de la ou du secrétaire et des scrutateurs du conseil
- ☐ de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président et des scrutateurs du conseil
- ☐ de la présidente ou du président et des scrutateurs du conseil

Question

03/21

Quelle est la bonne pratique relative aux téléphones portables et montres connectées lors du dépouillement ?

- ☐ Tout le monde en dispose librement.
- ☐ Ceux-ci sont déposés à l'entrée du local de dépouillement (hormis ceux de la présidente ou du président).

Question

04/21

Qui peut pénétrer dans le local de dépouillement ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Tout électeur
- ☐ La présidente ou le président du bureau électoral
- ☐ Le groupe d'observation
- ☐ La municipalité au complet
- ☐ Des journalistes
- ☐ Les scrutatrices et scrutateurs

Question

05/21

Parmi les affirmations suivantes sur le groupe d'observation, lesquelles sont correctes ?

- ☐ Ses membres doivent faire partie du corps électoral communal
- ☐ Ses membres n'ont pas nécessairement la qualité de membre du corps électoral
- ☐ Il peut participer aux opérations de dépouillement
- ☐ Il est soumis au secret du vote
- ☐ Il peut s'adresser uniquement à la présidente ou au président en cas de question

Question

06/21

Le bureau électoral communal peut-il délivrer une carte de vote le jour du scrutin ?

☐ Non

☐ Oui

Question

07/21

À quelle heure le local de vote doit-il impérativement fermer dans les communes vaudoises?

- ☐ 12h
- ☐ 11h
- ☐ 11h30

Question

08/21

Comment détermine-t-on le nombre de bulletins valables dans l'élection au Conseil d'État ?

- ☐ Bulletins rentrés - bulletins nuls = bulletins valables (y compris les blancs)
- ☐ Bulletins rentrés - bulletins nuls - bulletins blancs = bulletins valables

Question

09/21

Comment détermine-t-on le nombre de bulletins valables dans l'élection au Grand Conseil ?

- ☐ Bulletins rentrés - bulletins nuls = bulletins valables (y compris les blancs)
- ☐ Bulletins rentrés - bulletins nuls - bulletins blancs = bulletins valables

Question

10/21

Dans quelle catégorie classeriez-vous un bulletin de l'élection au Conseil d'État sans aucune croix apposée ?



**Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État**

1^{er} tour

Cochez au maximum 7 cases

☒ correct ☐ faux ☒ correction

Liste Alpha

☐ **Feullet Richard**
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

☐ **Huller Claudin**
Conseiller national, Président Société anonyme, Ex-Prés CFF, Dr Économie, Aigle

Liste Beta

☐ **Boutifat Marcellin**
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

☐ **Nicolas Jean-Camille**
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

☐ **Bimbert Anne-Claude**
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

☐ **Nobel Sébaste**
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

☐ **Mottaz Micheline**
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

☐ **Politesse Thérèse**
Conseillère nationale, vice-prés. Parti important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

☐ **Rouet Lisette**
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle

☐ **Lumière Erwan**
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

Ne pas découper ce bulletin



⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis

☐ Blanc

☐ Nul

Question

11/21

Dans quelle catégorie classeriez-vous ce bulletin de l'élection au Conseil d'État

**Bulletin pour l'élection
du 08.03.2026
au Conseil d'État**

1^{er} tour

Cochez au maximum 7 cases

☒ correct

☐ faux

☐ correction

Liste Alpha

☒ **Feuillet Richard**
Marcheur, Ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

☒ **Huller Claudin**
Conseiller national, Président Société anonyme, Ex-Prés CFF, Dr Économie, Aigle

Liste Beta

☒ **Boutifat Marcellin**
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

☒ **Nicolas Jean-Camille**
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

☒ **Bimbert Anne-Claude**
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

☒ **Nobel Sébaste**
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

☒ **Mottaz Micheline**
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

☒ **Politesse Thérèse**
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

☐ **Rouet Lisette**
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle

☐ **Lumière Erwan**
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

Ne pas découper ce bulletin

Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis

☐ Blanc

☐ Nul

Question

12/21

Dans quelle catégorie classeriez-vous ce bulletin de l'élection au Grand Conseil

Bulletin officiel pour l'élection du 08.03.2026 au Grand Conseil		22/60 reste 38
Liste n°		
04	Cercle	Sans dénomination
04.01	Gafner Pascal	directeur adjoint, conseiller communal, président du Conseil communal 2017-2018
04.02	Villard Roland	responsable sécurité, conseiller communal, 2e vice-président du Conseil communal
04.03	Gutierrez Nathalie	employée de banque
04.04	Leibacher Anne-Carole	employée de commerce
04.05	Loup Tatiana	employée de commerce, conseillère communale
04.06	Randin Bahija	infirmière, conseillère communale
04.07	Villard Raluca	interprète judiciaire, économiste, conseillère communale
04.08	Burdet Christophe	conseiller clientèle, conseiller communal
04.09	Cueto Fabio	boucher
04.10	Delay Kevin	restaurateur
04.11	Di Bennardo Rocky	facteur
04.12	Di Marco Nicola	collaborateur polyvalent, conseiller communal
04.13	Djordjevic Goran	entrepreneur, conseiller communal
04.14	Dubey Michel	cuisinier, conseiller communal
04.15	Durussel Nicolas	cantonnier, conseiller communal
04.16	Ljatifi Dzingis	logisticien
04.17	Miranda Antonio	retraité, conseiller communal
04.18	Pardo Christopher	informaticien
04.19	Rochat Erwan	coach sportif
04.20	Rogante Alfredo	technicien
04.21	Trajchevski Branislav	carreleur, conseiller communal
04.22	Ramchurn Ruben	directeur d'EMS, conseiller communal

- ☐ Blanc
- ☐ Nul
- ☐ Bulletin modifié sans dénomination
- ☐ Bulletin non modifié

Question

13/21

Quels équipements doivent être testés avant le jour du scrutin ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Scanner et logiciel SuisseVote (si disponible)
- ☐ Accès Internet et Votelec
- ☐ Ordinateurs et imprimantes

Question

14/21

Lors du vote au local de vote, que vérifie-t-on ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Que le membre du corps électoral n'ait pas déjà voté
- ☐ Que la carte de vote contienne la date de naissance et la signature
- ☐ Qu'une seule enveloppe soit introduite par le membre du corps électoral dans l'urne
- ☐ Que le membre du corps électoral ait apporté les enveloppes de toute la famille

Question

15/21

Que doit-on faire du procès-verbal communal une fois signé ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ L'envoyer uniquement au Canton
- ☐ L'afficher au pilier public et l'envoyer à la préfecture
- ☐ Le conserver dans les archives communales

Question

16/21

Quels bulletins de l'élection au Grand Conseil faut-il saisir un à un dans Votelec?

- ☐ Tous les bulletins
- ☐ Uniquement les bulletins modifiés préalablement triés par listes puis organisés en lots (par exemple de 25)
- ☐ Les bulletins blancs et nuls uniquement

Question

17/21

Lorsqu'un bulletin de l'élection au Grand Conseil contient plus de voix que de sièges, comment procédez-vous?

- ☐ Le bulletin est NUL.
- ☐ Le bulletin est BLANC.
- ☐ Les suffrages en surnombre sont biffés depuis en bas à droite.

Question

18/21

Lorsqu'un bulletin contient une inscription inconvenante, comment procédez-vous?

- ☐ Le bulletin est NUL.
- ☐ Le bulletin est pris en considération malgré l'inscription.

Question

19/21

Si une personne glisse dans l'enveloppe 2 bulletins pour l'élection au Grand Conseil.
Que faites-vous?

- ☐ Si leur contenu est identique, je les agrafe et en considère 1 seul comme valable. Si leur contenu n'est pas identique, je les agrafe et en considère 1 seul comme NUL.
- ☐ La personne n'aurait pas dû introduire deux bulletins pour l'élection au Grand Conseil, donc je ne prends pas en considération ses votes.

Question

20/21

Si une personne met certains bulletins dans l'enveloppe de vote jaune et d'autres à l'extérieur, comment interprétez-vous ses votes?

- ☐ L'ensemble est non pris en considération car le secret du vote ne peut plus être garanti.
- ☐ Je prends en considération ce qui est dans l'enveloppe de vote jaune mais pas ce qui est à l'extérieur.

Question

21/21

Que faut-il faire si les totaux ne fonctionnent pas lors de la saisie dans Votelec?

- ☐ Appeler le 117.
- ☐ Appeler un ami.
- ☐ Appeler le 021 316 44 00.

Merci pour votre attention !



Vous avez maintenant toutes les cartes en main pour préparer les élections cantonales de 2027.

Le Bureau électoral cantonal est à votre disposition, y compris les dimanches de scrutins :

droits-politiques@vd.ch ou 021 316 44 00

Avec le soutien de

Cette formation a le soutien de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV).



Association des Secrétaires
des Conseils Communaux
et Généraux Vaudois